

**VILLE DE SAINT-LOUIS**

**ÉGOUTS ET AQUEDUC**

**Égouts et aqueduc**

**13 janvier 1894 -  
31 décembre 1894**

**P49/C5,8**

Montreal 13<sup>th</sup> January 1894

P. W. St. Jorah,  
City Surveyor  
City

Dear Sir,

Please find enclosed a copy of profile of sewer on Mt Royal Avenue from St Urbain St to O'Connell, <sup>constructed by</sup> ~~excavated by~~ A. Laporte Esq during last summer.

Yours truly  
*J. E. Steele James*  
Eng. Ass't. of United Eng.  
Copy

(BM)

W

P49/C5,8

1

2 3 6 8

PROVINCE DE QUEBEC.  
District de Montréal.

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

Jau 90 1894

a J. Devaillant

Monseigneur

Nous avons Reçus du Comité des Chemins  
de la Cité de Montréal la réclamation de  
Messrs. Sheridan & Heffernan que vous nous avez  
déjà parlé. Nous avons notifié M<sup>r</sup> Laporte  
et comme M<sup>r</sup> Laporte s'est déjà défendu sur vous  
il serait bon que vous vouliez régler cette affaire  
au plus tôt & obligé.

La signature de St-Louis du Mile-End  
par M<sup>r</sup> Vincent  
Secteur



(197)

P49/C5,8

□ □

2 4 6 8

Montréal, 26 Janvier 1894.

A. F. Vincent Esq.  
Secrétaire-Trésorier de la Muni-  
cipalité de St.Louis du Mile End -

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction du Comité des Chemins de vous expédier les documents ci-inclus en référence à la réclamation de Messieurs Sheridan & Heffernan pour perte et dommages qui leur a été causés par le retardement dans leur contrat pour la construction d'un égout dans la rue St.Urbain, l'embouchure dans l'Avenue Mont Royal étant trop haut.

Le Comité recommande respectueusement un arrangement à l'amiable de la dite réclamation, car si les Entrepreneurs intente une action contre la dite Cité la Cité pour sa protection sera obligée de sommer votre Municipalité en garantie.

*Copie du Bureau  
Annonces pour a N. Y.  
le 10 Février pour J. J. Vincent*

J'ai l'honneur d'être

Cher Monsieur,

Votre plus obéissant serviteur

(SIGNÉ) P. O'Reilly

Secrétaire du Comité des Chemins

par R. B.

P49/C5,8

1 2 3

4 5 6 7 8

Montreal, January 17th. 1894

TO THE CHAIRMAN AND MEMBERS  
SUB-COMMITTEE OF ROAD COMMITTEE.

C I T Y.

GENTLEMEN: -

We beg to submit the following facts for your consideration in reference to our account of three thousand four hundred dollars (\$3400.00) for loss caused by delay in the construction of sewer on St. Urbain Street.

We tendered at a very low figure for the work. We had taken into consideration the favorableness of the season and the facility of working from both ends, there being outlets at each, as shown by plan. By taking from us the last mentioned advantage which we figured on our tender was below cost. The season we estimated to do the work in, at a small rate, we were debarred from having, and put into one, so warm that not more than half the progress could be made by workmen, as would have been at the season we figured on having; therefore it cost us twice as much as we calculated on.

Intending to push the work we started immediately by putting on a large gang of men at Mount Royal Avenue End, and before a week's time we were ready for brick work and had some invert tiles laid, we also engaged another large gang of men to start at Rachel Street end, when we received notice to stop the work at once until further orders.

The assistant City Surveyor called on the work to have the order executed. We said that we would keep the one gang working from Rachel Street end, through great-

ly

195

P49/C5,8

1 4

1 2 3 4 5 6 7 8

-2-

interferring with our plan of action.

We secure the open work from being dangerous to the public, and placed watchmen there night and day.

Our explanation here, writing of letters and putting in Notarial protest at the time clearly proves that we were anxious for freedom to rush the work, which freedom we did not have for thirty-four days from the date we received notice to stop.

Before submitting figures to you, we would call your attention to the fact that the next lowest tender to ours was about two thousand dollars higher, which shows that our price was low, estimating as we were on every advantage, we could ill afford to stand without considerable loss the great inconvenience we were put to.

The following will show that we are not even asking for full compensation:

From the time we had control of our work from Mount Royal Avenue end until finish of same; we paid for labor four thousand and fifty seven dollars and fifty one cents - (4057.51). The sum that it would have been at the time we reckoned on would be half this amount.

Loss of ..... \$2028.75

It took us 65 days when the work could have been done in half this time, with the same number of men; therefore we paid a watchman for 65 nights extra..... 65.00

We were charged Inspector's fee days extra at \$2.00 per day ..... 130.00

AMOUNT CARRIED FORWARD - \$2223.75

P49/C5,8

1 5

1 2 3 4 5 6 7 8

BROUGHT FORWARD -

\$2223.75

Paid our Workmen 65 days extra at rate of

\$2.00..... 130.00

34 days of Day Watchman ..... 34.00

65 days delay for each of us at \$15.00 each

per day..... 1950.00

TOTAL OF ABOVE - ..... \$4337.75

We do not mention here what loss we have sustained by being obliged to give this work our attention, when our time could have been advantageously employed attending to other works which we could have had.

We do not consider it necessary to go into further detail as the figure we produce exceed our very reasonable demand of \$3400.00 -

The fifteen dollars per day for each of us is a very small compensation, when you take into consideration that there are but three or four months in our business that work can be done profitably.

We sincerely trust that our explanation will meet with your approval.

We are Gentlemen,

Respectfully Yours,

'(SIGNED) Sheridan & Hefferman

CONTRACTORS.



193

P49/C5,8

1 2

1 2 3 4 5 6 7 8

ST. URBAIN STREET SEWER.

PERCIVAL W. ST.GEORGE ESQ.

CITY SURVEYOR -

Dear Sir,

The notarial protest referred to in attached claim from Messrs. Sheridan & Hefferman, dated Jan. 2 1894, was rendered necessary by the outfall in Mount Royal Avenue Sewer constructed by the Municipality of St. Louis du Mile End, and into which the St. Urbain St. Sewer is discharged, being found to be about four feet higher than shown on profile, and this outfall being obstructed by intersecting gas & water pipes.

The Municipality of St. Louis du Mile End was communicated with by Mr St. George C. S. representing the City of Montreal, and Mr E. Vanier C. E. representing the Municipality of St. Louis du Mile End, for that Municipality to lower their sewer in Mount Royal Avenue. Pending such alteration of sewer Messrs. Sheridan & Hefferman had to confine their operations to the South End of the sewer, and to place Watchmen at the North End of the open excavation where the work was stopped.

Messrs. Sheridan & Hefferman undoubtedly suffered some damage in the matter the amount of which should be settled by arbitration and charged to the Municipality of St. Louis du Mile End, by whose error the loss and damage was incurred -

Respectfully submitted -

(SIGNED) ALFRED BRITTAIN

EXAMINED & APPROVED

ASST. C. S.

(SIGNED) PERCIVAL W. ST. GEORGE

CITY SURVEYOR.

C. S. O. JAN. 10, 1894. -



P49/C5,8

0 7

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, January 2nd. 1894.

CITY OF MONTREAL -

ROAD DEPARTMENT.

TO SHERIDAN & HEFFERMAN.

Dr -

To 30 days damages caused by delay  
in the construction of upper St.  
Urbain Street Sewer starting from  
the 1st. of June 1893. As per No-  
tarial protest. -

\$3400.00

\$3400.00

CITY SURVEYOR,

MONTRÉAL.

JAN. 12, 1894.

R E C E I V E D.



⑨

P49/C5,8

D B

2 4 6 8

Montréal, 26 Janvier 1894.

A. F. Vincent Ecr.

Secrétaire-Trésorier de la Muni-  
cipalité de St.Louis du Mile End -

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction du Comité des Chemins de vous expédier les documents ci-inclus en référence à la réclamation de Messieurs Sheridan & Hefferman pour perte et dommages qui leur a été causés par le retardement dans leur contrat pour la construction d'un égout dans la rue St.Urbain, l'embouchure dans l'Avenue Mont Royal étant trop haut.

Le Comité recommande respectueusement un arrangement à l'amiable de la dite réclamation, car si les Entrepreneurs intente une action contre la dite Cité la Cie pour sa protection sera obligée de sommer votre Municipalité en garantie.

J'ai l'honneur d'être

Cher Monsieur,

Votre plus obéissant serviteur

(SIGNÉ) P. O'Reilly

Secrétaire du Comité des Chemins

par R. B.



P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, January 17th. 1894

TO THE CHAIRMAN AND MEMBERS  
SUB-COMMITTEE OF ROAD COMMITTEE.

CITY.

REPRESENTATION: -

We beg to submit the following facts for your consideration in reference to our account of three thousand four hundred dollars (\$3400.00) for loss caused by delay in the construction of sewer on St. Urbain Street.

We tendered at a very low figure for the work. We had taken into consideration the favorableness of the season and the facility of working from both ends, there being outlets at each, as shown by plan. By taking from us the last mentioned advantage which we figured on our tender was below cost. The season we estimated to do the work in, at a small rate, we were debarred from having, and put into one, so warm that not more than half the progress could be made by workmen, as would have been at the season we figured on having; therefore it cost us twice as much as we calculated on.

Intending to push the work we started immediately by putting on a large gang of men at Mount Royal Avenue End, and before a week's time we were ready for brick work and had some invert tiles laid, we also engaged another large gang of men to start at Rachel Street end, when we received notice to stop the work at once until further orders.

The assistant City Surveyor called on the work to have the order executed. We said that we would keep the one gang working from Rachel Street end, through great-

ly

189

P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

-2-

interferring with our plan of action.

We secure the open work from being dangerous to the public, and placed watchmen there night and day.

Our explanation here, writing of letters and putting in Notarial protest at the time clearly proves that we were anxious for freedom to rush the work, which freedom we did not have for thirty-four days from the date we received notice to stop.

Before submitting figures to you, we would call your attention to the fact that the next lowest tender to ours was about two thousand dollars higher, which shows that our price was low, estimating as we were on every advantage, we could ill afford to stand without considerable loss the great inconvenience we were put to.

The following will show that we are not even asking for full compensation:

From the time we had control of our work from Mount Royal Avenue end until finish of same; we paid for labor four thousand and fifty seven dollars and fifty one cents - (4057.51). The sum that it would have been at the time we reckoned on would be half this amount.

Loss of ..... \$2028.75

It took us 65 days when the work could have been done in half this time, with the same number of men; therefore we paid a watchman for 65 nights extra..... 65.00

We were charged Inspector's fee days extra at \$2.00 per day ..... 130.00

AMOUNT CARRIED FORWARD - \$2223.75



P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

-3-

BROUGHT FORWARD - \$2223.75

Paid our Noneman 65 days extra at rate of  
\$2.00..... 130.00  
34 days of Day Watchman ..... 34.00  
65 days delay for each of us at \$15.00 each  
per day..... 1950.00

TOTAL OF ABOVE - ..... \$4337.75

We do not mention here what loss we have  
sustained by being obliged to give this work our attention,  
when our time could have been advantageously employed atten-  
ding to other works which we could have had.

We do not consider it necessary to go into  
further detail as the figure we produce exceed our very rea-  
sonable demand of \$3400.00 -

The fifteen dollars per day for each of us  
is a very small compensation, when you take into considera-  
tion that there are but three or four months in our busi-  
ness that work can be done profitably.

We sincerely trust that our explanation  
will meet with your approval.

We are Gentlemen,

Respectfully Yours.

(SIGNED) Sheridan & Hefferman

CONTRACTORS.

(87)

P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

ST. URBAIN STREET SEWER.

PERCIVAL W. ST. GEORGE ESQ.

CITY SURVEYOR -

Dear Sir,

The notarial protest referred to in attached claim from Messrs. Sheridan & Hefferman, dated Jan. 2 1894, was rendered necessary by the outfall in Mount Royal Avenue Sewer constructed by the Municipality of St. Louis du Mile End, and into which the St. Urbain St. Sewer is discharged, being found to be about four feet higher than shown on profile, and this outfall being obstructed by intersecting gas & water pipes.

The Municipality of St. Louis du Mile End was communicated with by Mr St. George C. S. representing the City of Montreal, and Mr E. Vanier C. E. representing the Municipality of St. Louis du Mile End, for that Municipality to lower their sewer in Mount Royal Avenue. Pending such alteration of sewer Messrs. Sheridan & Hefferman had to confine their operations to the South End of the sewer, and to place Watchmen at the North End of the open excavation where the work was stopped.

Messrs. Sheridan & Hefferman undoubtedly suffered some damage in the matter the amount of which should be settled by arbitration and charged to the Municipality of St. Louis du Mile End, by whose error the loss and damage was incurred -

Respectfully Submitted -

(SIGNED) ALFRED BRITTAINE

EXAMINED & APPROVED

ASST. C. S.

(SIGNED) PERCIVAL W. ST. GEORGE

CITY SURVEYOR.

G. S. O. JAN. 10, 1894. -

P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, January 2nd. 1894.

CITY OF MONTREAL -

ROAD DEPARTMENT.

TO SHERIDAN & HEFFERMAN.

Dr -

To 30 days damages caused by delay  
in the construction of upper St.  
Urbain Street Sewer starting from  
the 1st. of June 1893. As per No-  
tarial protest. -

\$3400,00

\$3400,00

CITY SURVEYOR,

MONTREAL.

JAN. 12, 1894.

R E C E I V E D.

(B5)

P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

- Ave du Parc - Pay rolls to date (Aug 1944)

From Mount Royal Ave. toward St. Louis St.)

Nov.	10/93.	27.25 -
Dec.	2	41.36
.	9	175.64
.	16	204.56
.	23	105.85
.	30	149.34
Jan.	30	21.56
Jan.	5/94	19.00
"	13	209.72
"	19	182.49
"	27	209.76
Feb.	3	* 87.24 <u>1432.77</u>

- Rue Beaudry. (Feb 1944.)

From Mount Royal up-

Contract -

\$1300.00

198

(198)

~~Janv 1894~~ Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.  
Comté d'Orchelaga.

~~Matériel~~ St-Louis du Mile-End,

189

20 Dec. 93 - Jos Poirier - Charbon - Gaspé + 7.29  
Parc 8.04

~~Janv 1894~~ (époutf-<sup>ec</sup>) 6.02

~~28/12/93~~ Dugas. Beaudry. Recr a/c - 95.00

~~28/12/93~~ L. Villeneuve & Fils Généraux 80.03

~~29/12/93~~ M. Laporte & fils - Inverts. 46.00

~~29/12/94~~ J.B Belanger - (épouts Généraux) 202.36

~~5/1/94~~ Louis Lavendre 12.00 }  
Quilleme-T. 7.00 } Gaspé +  
Leonard J. 1.40 }  
charbon 20 20.40  
Durochers Ls- 12.00 } Parc  
Samelin L. 7.00 } 19.00

~~12/1/94~~ Parc - Parc 209.72  
épouts généraux (salair) 15.70  
" Parc Gaspé 242.31 +

Dec 4. 93. Amiot Leours & Larivière 2.38

" 7 " " " 1.50

7 " " " Parc 2.00  
" " " (E.G.) 7.75-

~~19/1/94~~ Parc Gaspé 351.30 +  
" Parc 183.49  
" Parc Lachapelle R. 6.75-

~~23/1/93~~ Payé à C. Dyer & Furnace Co-  
Bricks 63.80

~~26/1/94~~ Parc Parc 209.76  
204 Gaspé 365.56 +

" Lachapelle - (E.G.) 8.10

~~30/1/94~~ Imprimerie - (E.G.) 6.00

~~20/1/94~~ J.O. Villeneuve. (E.G.) (sel) 0.51-

~~29/1/94~~ H. Boucher- 2.75-

29/1/94	Jos. Tardieu (charbon)	19.18
2/2/94.	Pain-Parc	87.24
"	Lachapelle (E. G.)	6.15 -
"	Pain Gaspé	273.22 +
"	L'Edmeur - Parc	36.70 (en kilo.)
5/2/94 "	Gaspé	31.30 + "
5/2/94	les. Lame	42.55 -
1/3/94	213 Belanger, (E. G.)	370.41
9/2/94	Pain St Joseph	98.47 +
	Lachapelle. E. G.	6.73 -
"	Pain Gaspé	205.79 +
	Gaspain	138.43 +
12/2/94	L. Lavendure (E. G.)	0.87
12/2/94	Cradles (Parc.)	20.68
		<hr/> 3501.20

minus gaspé = 39  
 + gasfan

-1-  
L'ordre du Jour  
Calculs 19 Fév. 1894.

Rues déjà réparties (marché chargé - pas de paixards).

Rue Cadieux - tout total pour faire d'impr.	*3436.43 .
" Stuart	11594.17 .
" Hypolite	5855.53 .
" Fortin	3525.78 .
" St. Dominique	9105.68 .
" St. Joseph	1327.23 .
" St. Louis	19313.69 .
Total.	<u>47538.50</u>
	* 47538.50 47538.50

Estime du Comté des pauvres paix.

Rue Cadieux. 8 poies.	@ 45.16 36128
" Stuart. 10 "	457.16
" Hypolite. 5 "	225.80
" Fortin. 0 "	000
" St. Dominique. 8 "	36128
" St. Joseph. 0 "	000
" St. Louis. 6 "	<u>27096. 1670.48</u>
Total.	<u>1670.48 1670.48</u>

Compt Rue Casgrain au 19 Fév. 1894

Pauv -	138 43
divers.	<u>30 00 168. 43</u>

Compt Rue Albion au 19 Fév 1894

Compt Rue St. Joseph - - -	000
Pauv.	98.47
divers.	<u>20 00 118.47</u>

Compt Rue Jaupi au 19 Fév. 1894

(203)

Cont Rue Gaspé au 19 Fév. 1894  
Pair.

	44.44
"	261.55-
"	367.43
"	23.75-
"	267.61
"	266.13
"	263.36
"	35.35-
"	341.02
"	46.15-
Dijos.	60.00
Charbon.	729
Dijos.	20.60
Pair.	242.31
"	367.30
"	365.56
"	273.22
Outils.	31.30
Pair.	203.79
255 Pds de brique.	<u>300.00</u>
Total.	<u>3739.16</u>

(202)

11

Bonté du Parc de St. Louis en montant  
jusqu'au Musée d'Anatomie —  
Par 46.64

46.64  
163.85-  
419.02  
3263  
251.11  
260.46  
157.27  
268.13  
362.18  
384.08  
395.35  
315.76  
369.12  
324.24  
470.50  
413.89  
436.74  
367.66  
273.29  
362.75-  
277.81  
288.22  
217.37  
33.50  
7.00  
7.00  
7.00  
7.00  
7.00  
7.00  
7.00  
6937.64

卷之三

A Report to the Board of Education  
of the State of Maine, 1909.

4

Rue du fort (Continu)	
Rapporté.	6937.64
Brique	47000
Giment-Sable	20000
Crâches.	129.60
Bros.	20000
Explosifs.	86000
chantier.	2000
Invent.	16200
Éclairage.	15.00
Tamponnage	30000
Oublie.	10000
Couverture manholes.	<u>5000</u> 2536.60
Total au 19 Fev. 1894 —	<u>* 9464.24</u>

Résumé

Rues réparées.	47538.50
Puisards.	167048
Travaux en marche	
Rue Gaspé.	3729.16
Allure.	000
St. Joseph.	118.47
Casgrain.	168.43
Inventaire graticielle.	60000
Obre du Parc de St. Louis en montant	<u>9464.24</u> 63299.28

Coût total de travaux au 31 Dec. 1893	112220.93
Plus Liste A du 31 Dec au 19 Fev/94	<u>3501.30</u> <u>115732.13</u>
Mois Résumé ci-dessus.	<u>63299.28</u>

(208)

Mois. Rue St. Laurent de Mont Royal au	
Ruesées. 2	11046.33
Rue Mont Royal. 979.64 + 8770.00 + 9182.20 = 18931.87	
Rue Beaudry	1300.00
Rue Notin - 562.50 + 6572.37 - 7084.87	<u>38263.17</u>
	<u>1405968</u>

5-

L'ordre resté donné à répartir  
entre la Rue St Laurent de  
Rousseau au Moulin Chaboucas,  
Robin de St. Louis en montagnes et  
avec du Parc de Mont Royal  
en montagnes. La somme de  
\$ 14059.68

(199)



P49/C5,8

2 2

1 2 3 6 8

Montréal, 22 Février 1894 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DU VILLAGE  
DE ST. LOUIS DU MILE END -

MESSIEURS,

En réponse à la question que vous m'avez soumise hier au sujet de la quantité de matière explosive que l'on doit avoir au minimum sur vos chantiers d'égouts du Mile End, Je dois vous informer qu'avec la construction d'égouts sur les Rues Albina, St. Joseph, Casgrain et de Gaspé actuellement en marche ainsi que celle d'autres travaux analogues sur d'autres rues de la municipalité dans le cours de cette année, la quantité minimum de dynamite à 50%, comme celle que l'on emploie depuis au delà de deux ans, devrait être en réserve de pas moins de 250 livres pour les besoins de tous les jours.

La totalité de cette réserve pourrait être remisée dans un endroit sûr et convenable loin de toute habitation et la matière explosive pourrait être prise là autant de fois par jour que nécessaire pour être apportée par boîte de 50 lbs. au moins soit pour le dégel en hiver et la préparation définitive en toute saison dans la petite construction que l'on a érigée dans ce but un peu plus près des travaux -

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR.

INGENIEUR ST. LOUIS DU MILE END.

P49/C5,8

Montréal, 7 Mars 1894 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET  
A M.M. LES CONSEILLERS DU  
VILLAGE DE ST.LOUIS DU MILE END.

MESSIEURS.

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimé du  
côut de l'égout projeté sur l'Avenue du Parc de la Maison  
Mainwaring à l'extrémité Nord, est de \$10823.32 -

La longueur de cette portion est de 561 2/3 ver-  
ges courantes et l'estimé ci-dessus ne comprend pas de pui-  
sards.

J'ai l'honneur d'être M.M.

VOTRE TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR

(signature). J. Emile Lavoie par J.R.

INGENIEUR ST.LOUIS DU MILE END.

208

P49/C5,8

2 4

2 \* 6 8

March 7th. 1894 -

MILE END SEWERS.

ESTIMATE OF COST OF PARK AVENUE SEWER FROM MAIN-WARING UP.

2130	Cubic yards of rock excavation	@ \$ 3.00	\$6390.00
1529	* * * earth *	@ 0.30	458.70
3285	* * * filling	@ 0.15	492.75
96000	Bricks	@ 10.00	960.00
1685	ft. of cradling	@ 0.20	337.00
160	Barrels of cement	@ 2.50	400.00
160	Barriques of sand	@ 0.30	48.00
9	Manhole covers laid	@ 11.00	99.00
1260	Tile Inverts	@ 0.25	315.00
320	lbs. of iron in manhole ladders	@ 0.04	12.80
	Shoeing & wood to cover trenches for		
561 2/3	Yards of sewer -	@ 1.25	702.07
	Contingencies -		200.00
	Laying 96000 bricks -	@ 4.25	408.00 \$10823.32

X

(207)

P49/C5,8

2 5

2 3 6 8

Montreal, 7th March 1894 -

## MILE END SEWER.

**QUANTITIES FOR PARK AVE. SEVER.**

FROM STATION 29 + 15 to Station 46. =

Longueur de l'égout	<u>1685</u>	<u>- 561 2/3 verges -</u>
Verges cubes de roc à enlever	2130	C.yds.
Verges cubes de terre	1529	"
Remplissage -	3285	"
Couvercles de Manhole	9	
Verges de Manhole	25	Verges -
Profondeur moyenne d'excavation		I
" " de" roc -		

P49/C5,8

2



*agreed*

Montreal March 16<sup>th</sup> 1894

Received from J Evans Chief Engineer of  
St. John's determined a copy of calculations  
and estimate of work done in excavating, refilling  
and repairing trenches for water pipes (main  
& private services), up to 31<sup>st</sup> Dec. 1893 in meters.

*J. G. Buddwill*  
Ass't Eng. Dominion Construction  
Nineteenth of March 1894

209

12

P49/C5,8

E T

2

8

Montréal, 19 Mars 1894 -

P. A. Vincent Ber.

Secrétaire-Trésorier Corp.

St.Louis du Mile End

Cher Monsieur,

Suivant votre désir je vous transmets un rapport spécial sur le coût de l'égout de chacune des rues suivantes; savoir:

St.Laurent, St.Dominique, St.Hypolite, Ca-dieux, Stuart, Robin, Beaudry, St.Louis, Mont Royal, et Portin.

Les "manholes" et les couvercles de "manholes" ont été déduits du coût, de même que les puisards, les-quels avec les "manholes" forment la part payable par la Corporation d'après le règlement des égouts.

Je demeure,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

*Copie brouillon*

*Panteau*

INGENIEUR ST.LOUIS DU MILE END.

(20)

P49/C5,8

2 8

2 0 0 0 0 0 0 0

Montréal, 20 Mars 1894 -

Jos. Desroches Her.

Contremaitre des travaux

d'égout de la Rue Casgrain

St. Louis du Mile End -

Cher Monsieur,

Je vous prie de voir à ce que les travaux d'égout de la Rue Casgrain, que vous avez actuellement en mains soient poussés plus activement que par le passé. Pour cela vous devrez augmenter le nombre des hommes et voir à détourner les eaux qui arrivent dans la tranchée.

Je compte sur vous pour que le tout soit organisé de manière à pouvoir compléter les travaux de cette rue sous le plus court délai possible.

Votre etc -

*J. Gauthier Vauvies*

INGENIEUR ST. LOUIS DU MILE

END.

• 211  
#

P49/C5,8

2 5

2 4 6 8

**WILL TAKE CHARGE**  
of  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
**ORGANIZATION OF STEAM.**  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c

**PATENTS, TRADE MARKS**  
in  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.

**ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.**

**J. EMILE VANDIER,**  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices : Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 20th. March 1894

Dear Sir,

That matter of Mile End ~~re~~ powder, caps and fuse  
is all right on the basis mentioned last Saturday 16 and  
18 sts. But you must not delay sending somebody here to close  
arrangement as I have stopped blasting in order to make  
the changes. We have tried telephoning Back River for a few  
boxes but did not find anybody to answer the call.

Please attend matter at once.

Yours Truly -

*Copie Bureau*

*J. Emile Vandier*

ENGINEER ST. LOUIS DU MILE END.



(212)

P49/C5,8

3 0

2 4 6 8

PROPORTION DU COÛT DES TRAVAUX D'ÉGOUT A ÊTRE SUPPORTÉ  
PAR LA CORPORATION DE ST. LOUIS DU MILE END  
JUSQU'A LA DATE DE LA REPARTITION DU  
COÛT TOTAL DES DITS ÉGOUTS DES  
RUES SUIVANTES.

<u>RUE MONT ROYAL</u>	Puisards et manholes -	\$357.00
• FORTIN	do	103.45
• ST. LOUIS	do	307.65
• ROBIN	do	788.34
• STUART	do	119.70
• GADIEUX	do	99.75
• GEORGE HYPOLITE	do	149.10
• ST. DOMINIQUE	do	245.70
• ST. LAURENT	do	903.27
• DU PARC	do	41.76
• BEAUDRY	do	52.50

MONTREAL, 28 MARS 1894. -

  
INGENIEUR DE ST. LOUIS DU MILE END.

(213)



P49/C5,8

3 1

2 4 6 8

List of Best Prints of Profiles  
 of White Lead Sheets showing the level  
 - of Rock stereon -

- ✓ Profil de la Rue St Laurent (de Mt. Royal à Pointeau)
- ✓ . . . Abr du Parc (de Mt. Royal en montant)
- ✓ . . . " . . (de St. Louis en montant)
- ✓ . . . Rue St Dominique (de Mt Royal à St Joseph)
- ✓ . . . St Louis (de St. Urbain à Villemarie)
- ✓ . . . Rue St Royal (de St. Urbain aux limites Ouest)
- ✓ . . . Robie (de St. Louis à St. Joseph)
- ✓ . . . St Joseph (de Robie à St. Urbain)
- ✓ . . . St Louis (de Robie à St. Urbain)
- ✓ . . . Robie (de Mt. Royal à St. Louis)
- ✓ . . . Rue St Royal (de Carrières à St. Urbain)
- ✓ . . . St Urbain (de Mt. Royal à St Joseph)
- ✓ . . . St Urbain (de Carrières à St. Urbain)
- ✓ . . . Abr. Casgrain (de St. Louis à Légaré)
- ✓ . . . Rue St Joseph (de Légaré à St. Dominique)
- ✓ . . . Beaudry (de Mt. Royal à fin de rue)
- ✓ . . . Albion (de St. Joseph à St. Louis)
- ✓ . . . Cadieux (de Mt. Royal à Ennery)
- ✓ . . . St. Dominique (de St. Louis à St. Ennery)
- ✓ . . . St. Laurent (de Pointeau à passage Chomedey)
- ✓ . . . Hippolyte (de Mt Royal à Valois)

Montreal, 1891.

M

214

Rec'd the above profiles.  
 April 2<sup>nd</sup> 1894  
 C. E. Gudwin  
 Ass't Eng. Com. Land Co.

Montreal April 2<sup>d</sup> 1894

C.P.S.  
Geo. T. Keith Esq. C.E.  
M.R.T. & P. Co.

Dear Sir,

Would you please take notice  
that the Corporation of St Louis du Milieu  
is now building sewers on St Elgarpe &  
Agramin Sts and that water pipes will  
be wanted on said streets. In fact  
portion of these two streets are now  
ready for pipe laying

Yours truly  
Léonard J. Englehardt  
Chief Engineer Milieu

Length of pipe to be laid  
1st from St Louis up on St Elgarpe 928 ft  
2<sup>d</sup> " " " " Agramin 936 "

J. E.V.

(215)

W.

P49/C5,8

3 3

2 0 6 8

**WILL TAKE CHARGE**  
of  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
**ORGANIZATION OF STEAM.**  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
**PATENTS, TRADE MARKS**  
in  
**CANADA & FOREIGN COUNTRIES.**

**ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.**

J. EMILE LANIER,  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices : Imperial Building, 107, St. James St.,

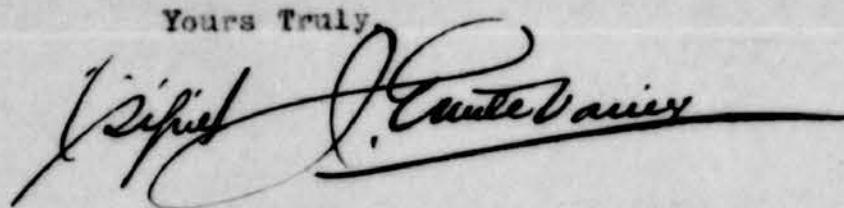
Montreal, 9th April 1891

Geo. T. Keith Esq. C. E.  
Montreal Water & Power Co.  
Montreal -

Dear Sir,

I have been instructed by the Corporation of St. Louis du Mile End to notify you that a sewer will be built from to-morrow on Belair lane off Mount Royal between Robin & Stuart. The length being 309 feet. Please see that a water pipe is laid on said lane as soon as the sewer is built.

Yours Truly,



ENGINEER ST. LOUIS DU MILE END.

  
216

P49/C5,8

3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

PROVINCE DE QUEBEC,  
District de Montréal.

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.  
\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End, 4 Mai 1894

a pour honneur le Maire et à  
M. M. les Conseillers du Village de  
St Louis du Mile End

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai fait  
avant-hier le 2 courant, en conseil agricole de Mr. le Président délégué  
des travaux de votre Municipalité, la vente de la rue Beaudry  
où des travaux d'égout ont été exécutés il y a quelques mois par  
Mr le Contracteur Dufas, suivant Contrat, où que la redevance  
de cent dollars que vous avez en mains concernant ce contrat  
peut maintenant être remise au dit Contracteur, ce monsieur  
ayant rempli les obligations qu'il avait contractées vis-à-vis  
de cette Corporation.

J'ai l'honneur d'être Mr. M.  
Votre très obéissant serviteur  
*J. Gauthier*  
Lignac de St Louis du Mile End.

Copie du Bureau

Note priée  
les aduenances de faire  
moins 15% pour 1300<sup>00</sup>  
retenue étant de 175<sup>00</sup>  
ne m'a empêché de faire  
moins que 100<sup>00</sup>

217

P49/C5,8

3 5

1 2 4 6 8

11/5/94

11 mai 94

21 Dec 1893 -	Jos Poirier - Gaspé	3.78	
	"	3.51	
	Parc	8.04	
	E. g.	6.02	21.35 v
Jan 5/94	Icaine Alugas recu pour rue Beauldry		\$ 90.00
Dec 28/93.	L. Villeneuve & So - Etg. Generale	80.03 v	
Janv. 5/94	N. Laporte & fils - "	46.00 v	
" 5/94	J.B. Belanger (explosif) "	202.36 v	
Jan 5 -	Paie Gaspé -	20.60 v	
"	" Parc	19.00 v	
" 13	" " "	209.72 v	
" 13	" Etg. generale	15.70 v	
" 13	Paie Gaspé	242.31 v	
" 13	Amiot lecouer charpente E. g.	2.38 v	
"	" " Parc	2.00 v	
"	" " E. g -	7.75 v	
19	Paie Gaspé	351.30 v	
19	" Parc	183.49 v	
19	" E. g -	6.75 v	
26	Canada Iron Furnace Co - (Bricks) E. g.	63.80 v	
27	Paie Parc	209.76 v	
27	" Gaspé	365.57 v	
27	" E. g .	8.10 v	
29, 3 (Jan 94)	lourdes Muis Co. E. g.	6.00 v	
	20, 4 Villeneuve & So - "	6.15 v	

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

Janv. 29/94	H Boucher - E. g-	2.25 ✓
" "	J. Boivin " "	19.18 ✓
Fev. 2	Pain Pare	87.24 ✓
" 2	E. g -	6.15 ✓
2	Pain Gaspi	273.22 ✓
5	Godmer - Pare	36.70 ✓
" "	" Gaspi	31.30 ✓
" "	Antillay - J. lame - Gaspi	42.53 ✓
" 1 -	Explosifs. J.B. Belanger - E. g -	370.41 ✓
" 9 -	Pain Et Joseph	98.47 ✓
" 9	" Eef. Pain Gaspi	6.75 ✓
	Casgrain	205.79 ✓
" 13	E. g -	138.43 ✓
" 12	" "	0.87 ✓
16	" " (Le Lavendre)	20.88 ✓
16	Pain Casgrain	6.25 ✓
"	St Jos -	161.51 ✓
"	E. g -	269.89 ✓
"	Casgrain	9.00 ✓
"	St Jos -	249.73 ✓
"	Albina	270.81 ✓
	E. g - (Salaire) * 15: Balance	156.28 ✓
	divers 4.30	19.30 ✓
	A. Lachapelle outils E. g.	48.00 ✓
1 Mars	E. g. ls. Pierre bris -	89.50 ✓
2	M. Laporte - tuiles & ciment	72.75 ✓
3	Pain Casgrain	321.74 ✓
	St Jos	272.42 ✓
	Albina	161.47 ✓
	E.G. (salaire)	12.10 ✓
	J.B. Belanger explosifs	380.37 ✓
	J. Godmer - cradles (ufs)	59.40 ✓

3

11/5/94

14	Mrs St. Jos. (Godmer)	outils	6.30 ✓
	Casgrain	"	43.50
	Gaspé	"	8.30
	St. Jos	Larue J.	45.68 ✓
	E.g.	"	5.28 ✓
	Gaspé	"	13.50
6.	J. Poirier	charbon - tég. Banc	.98
		Gaspé	6.70
		St. Jos	3.81 ✓
		E.g.	1.76 ✓
		St. Jos	3.58 ✓
		E.g.	1.63 ✓
		Casgrain	3.65
15	"	Amint lemons & châniere	11.25 ✓
	"	(outils)	15.51 ✓
17	l. Colerette	(Cradle) tbs.	38.35 ✓
	l. Lavendure	E. G.	3.75 ✓
10	Paire Albina		192.06 ✓
	" E. g.		12.50 ✓
	" St. Jos		250.60 ✓
	" Casgrain		126.48 ✓
17	"		259.46 ✓
	"	tég.	13.50 ✓
		albina	194.05 ✓
		St. Jos	125.23 ✓
23	E. g.	Balaire	13.50 ✓
		a. Dubois	<u>24.00</u> ✓
			37.50 ✓
	Paire Albina		169.76 ✓
	Gaspé		15.80 ✓
	Casgrain		233.57 ✓
	E. g. Ls Lavendure		2.85 ✓
	" C. J. F. Co (brick)		183.06 ✓
	Albina - M <sup>e</sup> Wallly - (bouyan)		43.68 ✓
	l.s. Colerette fils.	Gaspé	16.90
		Casgrain	6.96
30	(29)	Paire Gaspé	48.52 ✓
		Albina	127.65 ✓
		Cagr.	399.17 ✓
		E.g.	15.40 ✓

		silverbri	
3	Albina	q' lame outil	10.00
"	Casprain	" " "	40.35 ✓
"	Gaspie	" " "	24.70
"	E. G. J. Godmer	sels	2.70
	Casprain	" outils	83.16 ✓
	E. G.	JB Belanger (explosifs)	35.70
			259.59 ✓
7	Pail Albina		92.13 ✓
	Gaspie		98.76 ✓
	Caspr.		324.69 ✓
	E.G.		14.50 ✓
13	" Belair		166.10 ✓
	Gaspie		34.60 ✓
	Caspr.		369.21 ✓
	E.G. (2 chans Brug 16, gages 15)		31.00 ✓
	Bulmer & so. E. G. (bois)		17.64 ✓
	Casp. Lachapelle - dommages		10.00
21	Pail Belair		76.64 ✓
	Casprain		236.12 ✓
	E.G. gages		14.00 ✓
	Casprain Dr. lessage		4.00
26	J. Godmer E. G. sels		36.85 ✓
	St. Laurent - gages <u>complètement</u>		26.56 *
27	Casprain Pail		221.71 ✓
	E.G.		19.00 ✓
mai-1	ss. Collerette fils. E.G.		84.12 ✓

189

St-Louis du Milieu-End,

\* Comté d'Hochelaga. \*

Municipalité du Village de St-Louis du Milieu-End

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

Tickets non payés

11/5/94

Ottawa P. Co-	Powder	45.00 ✓
J.B. Belanger	"	122.65 ✓
W. Mc Nally	pipes 6.30 + 6.30 (Albina)	12.60 ✓
J.B. Cadieux	dommages "	13.45 ✓
Mc Nally	Belair -	21.60 ✓
"	"	17.52 ✓
	"	39.96 ✓
	Albina	1.25 ✓
	"	6.30 ✓
	"	6.30 ✓
	"	8.10 ✓
	"	6.30 ✓
	"	12.60 ✓
	"	6.30 ✓
Ottawa Powder Co-		150.00 ✓
"		52.50 ✓
Mc Nally	Abina	0.72 ✓
"	tools	28.00 ✓
Garth & Co-	2 manhole cover	20.00 ✓
M. Laperle & fils	- Ciment	514.61 ✓
Jos. Poirier	St. Jos-	4.39 ✓
"	Casgrain	5.01
"	St. Jos.	.98 ✓
"	caypr.	1.70 ✓
G. Lanne	outils	3.35
"	Belair	96.30 ✓
<del>hawkins</del>	Abina	2.95 ✓
"	"	1.12 ✓

(218)

" 1/5/94  
11 mai 94

Mile End Épmts  
Montants payés\* Chargés à Épmts Généraux-

Jan. 94			
	5	Jos. Poirier	6 02
"		H. Villeneuve & fils	80 03
"		N. Laporte & fils	46 00
"		J.B. Belanger (explosifs)	202 36
"	13	Payer salaire	15 70
"		Amiot lecours charniere	2 38
"		" "	7 75-
"	19	Payer salaire	6 75-
"	26	Canadian Iron Furnace Co. (Briks)	63 80
"	27	Payer salaire	8 10
"	3	Institution Sounds & Murs	6 00
"	20	J. Villeneuve & fils	0 55-
"	29	H. Boucher	2 20-
"		J. Poirier (charbon)	19 18
Fev	2	Salaire payé	6 15-
	1	J.B. Belanger (explosifs)	370 41
	9	Salaire payé	6 75-
	13	" "	0 87
	12	" "	20 88
	16	Hs. Lavendure	6 25-
		Payer salaire	9 00
	23	" "	15 00
		Divers	4 30
		A. Lachapelle (outils)	48 00
Mars	1	G. Pierre (bois)	89 50
	2	N. Laporte & fils (inventaire ciment)	72 75-
	3	Salaire payé	12 50

11

(225)

a reporter

		Rapporté		
Mars	3	J.B.Bélanger (explosifs)	380	37
	.	I. Godmer (ribs en fer pour cradles)	59	40
	2	G. Lamoie (outils)	5	25
	6	J. Poirier le charbon	1	76
	"	" "	1	63
	15	Amiot Lecomte & L'arivière (acier)	11	25-
		" (outils)	15-	57
	17	Ls. Colerette (cradles)	38	35-
		L. Lavendure	3	75-
	10	Payer Salaire	12	50
	17	" "	13	50
	23	" "	13	50
	"	A. Dubois (3 chars)	24	00
	"	Ls. Lavendure	2	85
	"	Canada Iron & Steel Co. (Bricks)	103	06
	30	Salaire payé	15-	40
Avril	3	I. Godmer (ribs)	83	16
		J.B.Bélanger - (explosifs)	259	59
	7	Salaire payé	14	50
	13	Salaire payé	15	00
	"	2 chars briques (A. Dubois)	16	00
	"	Kulmer & Léo. (bois)	17	64
	21	Salaire payé	14	02
	26	I. Godmer (ribs)	36	85
	27	Salaire	19	00
Mai	1	Ls. Colerette fils.	84	12

224

11 mai 1894

+  
Roule End -  
- Téphut -  
Listes de Paie -

Janv.	5	Rue Gaspé	20	60
	"	Parc	19	00
	13	Parc	209	72
	"	Gaspé	242	31
	19	"	351	30
	"	Parc	183	49
	27	"	209	76
	"	Gaspé	365	56
	Fev. 2	Parc	87	24
	"	Gaspé	273	22
Mars	9	"	205	79
	"	Casgrain	138	43
	16	"	101	51
	"	St. Joseph	269	89
	23	Casgrain	249	73
	"	St. Joseph	270	81
	"	Albina	156	28
	3	Casgrain	321	74
	"	St. Joseph	272	42
	"	Albina	161	47
Avril	10	"	192	06
	"	St. Joseph	250	60
	"	Casgrain	126	48
	17	"	259	46
	"	Albina	194	05
	"	St. Joseph	125	23
	23	Albina	169	76
	"	Gaspé	15	80
	"	Casgrain	233	57
	<b>223</b>			

8

Mars	30	Rue Gaspé	48	52
		Albina	127	85-
		Casgrain	399	17
Avril	7	" Albina	92	13
		" Gaspé	98	76
		" Casgrain	324	69
	13	" Belair	166	10
		" Gaspé	34	60
		" Casgrain	369	21
	21	" Belair	76	64
		" Casgrain	236	12
	27	" "	221	71

222

OK

11/5/94

- Égouts du Ville Lévis -  
Montants non payés, chargeables à Égouts Générale

Ottawa Powder Co. (explosifs)	45	00
J.B. Bilanger	122	65
Ottawa Powder Co.	150	00
<del>M.C.A.</del>	52	50
M <sup>c</sup> Nally - Inverts	28	00
Gauth & fils - manhole covers	20	00
Laporte & fils - ciment	514	61
G. Larue - outils	96	30

(221)

\*

P49/C5,8

4 5

1 2 3 6 8

Égouts de St. Louis du Mil' End.

1<sup>o</sup> Montants payés aux fournisseurs.

11 Mai '94

1891		\$	
Nov.		460	86
Dec		441	11
Jan.		1159	24
Fev.		2940	95
Mars		2109	39
Avril		1440	64
Mai		1250	47
Juin		2766	28
Juillet		1299	45-
Aout		2339	69
Sept		1480	34
Oct.		1594	27
Nov.		2164	55
Dec		1603	83
Janv.		333	91
			23384 98
<i>Factures à payer.</i>			
Gazette Printing Co.			
Thos. Somme			
"La Presse"			
Amiot Léon & Léonnière			
J.B. Rolland			
Canada Iron Furnace les.			
J. Brunet & Cie			
Ant. Constant			
Ames Holden & les			
Alex Bremner			
Faucher & fils.			
Montant total =			
à déduire le montant reçu par J.C.W.			
<u>12 03</u> <u>587 35</u>			
<u>\$23972 33</u>			
<u>2365 47</u>			
<u>\$21606.86</u>			

✓

(227)

*Liste mensuelles*

9'  
Jee 31  
Avril  
Juin  
Sept  
Oct

276	86
93	55-
103	10
33	45-
107	60
<hr/>	
62446	



(220)

-1-

Mile End Sewers.—

1<sup>st</sup> June 1894

Cost of Sewer

Brick - estimated quantity 753341

Total Cost ~~5362.24~~

Cartage - ~~299.00~~

Total = ~~6061.24~~

Cost per thousand

$$\frac{6061.24 \times 1000}{753341} = 8.04$$

Concrete -

cost per 1000 bricks -

$$\text{Total cost } \frac{4041.27 \times 1000}{753341} = 5.36 \text{ per 1000 bricks.}$$

Cradles - divided equally for all sizes of sewer -

Sand -

Price per 1000 bricks.

Total Cost 552.36

$$\text{Therefore } \frac{552.36 \times 1000}{753341} = 0.73 \text{ per 1000 bricks.}$$

Inverts -

Price per yd -

Total Cost 2013.06

Total number of 3x2' sewer = 405-3/3

$$\text{Therefore } \frac{2013.06}{405.33} = 0.49\frac{1}{2} \text{ cts per yd -}$$

Avg 50cts -

Powder & detonators -

Per cubic yd. of rock -

Total quantity rock = 7611.04 yd.

Total cost of explosive = 3360.81

$$\text{Therefore } \frac{3360.81}{7611.04} = 0.44 \text{ cts per yd -}$$

238



Mule End Lavers  
Cost per yd -

Brick -	60 61.24
Cement	40 41.27
Sand =	5 52.36
Amort. =	30 13.06
Porches & detm.	33 60.81
	<u>816028.74</u>

Total Cost of materials from Dantz Books -  
60 00 1.53

Labor does not comprise engineering nor  
the cost of connecting with the municipal sys-  
tem -

Labor per sheet = 370 10.85  
Leaving Plus. 16 028.74 as above  
53039.59

Leaving to be equally divided per running yd  
60 00 1.53  
53039.59  
6961.94

Therefore total number yds. of cover of  $3 \times 2.5$   
 $3' 0\text{ft} \text{ round } 16 \times 3' 0\text{ft}$

= 45-76/3 running yds -  
Therefore 6961.94 = 1.52 per yd -  
45-76/3

Minus Mastic cover 582.75 -

Jullie 2091.00  
2673.75

Therefore 6961.94

2673.75 -

minus labor by  $4 \frac{2}{3} \times 1.52 = 3920.10$

To be equally divided between all yds. per mth and  
as the total length of yds come in  $45-76/3$  yds each have

$\frac{3920.10}{45-76/3} = 0.85$ cts per yd -

12  
13

(23)

122.00 for 4 fullers  
D. A. 12

Inns Haute Côte.	555.00
fullers	<del>562.70</del> <del>1408.00</del>
labor laying fuller	364.09
Site pipe for fuller	266.40
Materials on hand	
Brick	75.00
4 fullers on hand not laid.	122.00
Powder & detonator per 46 fullers.	80.96
<del>labor laying fuller</del>	<del>2890.48</del>
Therefore -	
	6961.94
	<del>2870.45</del> - 1.00
	<del>4091.49</del>
To be equally divided small size stones for road, crushed, river's gravel etc - or	
	<del>4091.49</del> = 0.8815 -
	<del>4576.33</del>

fuller -  
Cost of fully laid -  
1 fuller 30.50  
dynamite 1.76  
labor 8.00  
Site pipe ~~4.90~~  
Total - ~~45.16~~

Connection to Montreal -

Total Cost \* 2073.00

Total length of sewer draining in  
Montreal 20100 yds -

Cost per yd =  $\frac{2073.00}{20100} = 0.10^*$

17  
60

236

Duille	Mercantile		
Banc à Petant		62	62 00
Jumpew		6	3 00
Pelles en fer.	bonne	34	40 00
"	Pasable	60	30 00
Piquets pour la lime	Bons.	44	12 00
Piquets pour la paille		79	36 00
Gros Marteau		3	1 00
Marteau à frapper		23	34 00
Masse à pincé		13	10 40
Croco. Bar.		1	4 50
Cuillies		25	20 00
Câble		13	7 00
Coins		23	5 00
Pelles tranchantes en serviette		22	0 00
Pelles en bois	bonne	5	1 00
Sceaux	tranchants	5	0 00
"	Bons.	4	0 40
foulons.		7	3 30
Heache		3	0 50
Marteau pour les coins		5	5 00
Galettes		2	1 00
Fanaux		18	10 00
Lampes		2	1 00
Vape linié		4	0 50
Hiverain		2	1 50
Caniches.		4	1 80
Scies.		3	3 50
Portes. Voix		2	0 50
Pouli en fer		1	1 00
1 Botte de ficelle			0 80
Tonnes.		3	1 50
Egouttines		1	0 75
Marteau de menuisier		2	1 00
Tournaies et tg. Suguen		3	6 00
Tournaies pour canaux		6	12 00
Quart à vin		2	1 00
Cuillies a pot		5	0 00

(235)

## Dépense du ciment

Rues

St Dominique	est de	54	quarts de ciment	
" Laurent	"	241	"	"
" Hippolyte	"	103	"	"
Caduinec	"	103	"	"
" Joseph	"	26	"	"
Stuart	"	64	"	"
" Louis	"	53	"	"
" Robin	"	<u>142</u>	"	"
		<u>786</u>		

## Dépense de la dynamite

Rues

St Laurent	2056	casq	3058	cartouches
" Dominique	3324	"	3855	"
" Joseph	203	"	263	"
" Louis	1644	"	2404	"
" Hippolyte	1212	"	1953	"
St Martin	227	"	203	"
Stuart	163	"	217	"
Robin	1215	"	1727	"
Caduinec	<u>272</u>	-	<u>266</u>	"
	<u>10319</u>	"	<u>13966</u>	"

Vous pourrez partager la balance sur l'échafaud comme suit 100 casq et 100 cartouches qui ont été chargé à la Fabrique et le reste est doit être chargé avec coupes des puissards et des Burnes Fontaines - - -

(234)

Tar. Jos. D.

Wood	Miscellaneous	Powder & Detonator	Sand & Accessories	Drawing Brick	Manholes	Gullies
22 00	1 00	228 23	460 86	36 00	169 54	437 32
533 50	441 11	339 55	16 00	12 00	27 00	247 00
129 74	11 10	458 17	60 50	12 00	99 00	30 75
50 48	5 00	333 60	15 00	27 00	109 49	123 00
4 50	13 50	256 01		12 00		768 75
112 97	3 90	35 08		8 00		484 18
190 22		50 375 85		88 00		
125 55	91 54	379 53		16 00		
116 59	32 65	256 14		16 00		
86 01	375 00	246 92		16 00		
144 72	35	258 81		8 00		
23 06	5 70	199 02		24 00		
		50		16 00		
		11 00		8 00		
		105				
		3 00				
		2 10				
		1 25				
		40				
		569				
		93 55				
		103 00				
		1 15				
		3 50				
		12 57				
Carried over	1539 34	1220 11	3360 81	552 96	299 00	405 03
						2091 00

233

N.F.

- 2 -

	Wood	Miscellaneous Deterator	Powder & Accessories	Sand & Brick	Drawing Machinery	Manholes	Gullies
Brought forward	1539 34	1220 11	3360 81	552 36	299 00	405 03	2091 00
	5 07						
	19 83						
	20						
	90						
	1 00						
	9 40						
	1 00						
	13 60						
	12 00						
	90						
	20						
	16 13						
	4 20						
	90						
	2 50						
	75						
	25						
	90						
	13 63						
	3 26						
	40 05						
	1 45						
	70						
	2 90						
Totals	<u>1539 34</u>	<u>1368 93</u>	<u>3360 81</u>	<u>552 36</u>	<u>299 00</u>	<u>405 03</u>	<u>2091 00</u>

Q32



P49/C5,8

5 4

2 4 6 8

Cement	Inverts	Pipes	Brades	Bricks	Tacks
253 98	351 26	90 00	78 31	192 00	28 11
192 54	228 00		29 32	385 60	82 14
134 22	285 10		27 83	476 00	68 46
251 88	288 00		34 95	419 50	66 00
200 35	288 00		61 91	254 00	34 00
308 60	288 00		60 04	256 00	17 77
216 63	184 25		162 38	56 00	40 52
150 63	79 25		127 89	560 00	18 10
286 72	20 70		60 90	6 80	12 38
38 40			65 25	68 00	151 89
110 12				74 00	58 56
11 20				74 00	275
72 00				68 00	6 50
72 00				64 25	8 73
738 50				64 00	13 70
158 88				64 00	38 84
448 72				64 00	8 27
54 18				59 00	74 19
28 16				320 00	57 58
11 34				663 50	7 35
18 12				1120	7 65
84 00				3840	6 18
				52 00	2 50
					1 75
					24 60
<i>(X)</i>		231			
Carried over	4144 87	2013 06	90 00	708 75	4189 15
					830 42
	163.60			103.50	
	4141.27			4392.75	

P49/C5,8

5 5

1	2	4	6	8
---	---	---	---	---

	Cement	Inverts	Pipes	Cradles	Bricks	Tools
Brought forward	4144 87	2013 06	90 00	708 75	4189 15	<u>830 42</u>
						4 71
						25
						18 35
						22 40
						22 00
						2 00
						16 17
						15 19
						6 21
						30 19
						2 24
						23 12
						2 44
						3 63
						1 40
						10 18
						6 00
						1 00
						25
						1 00
						10
						1 35
						4 20
						<u>134 88</u>
Carried over	4144 87	2013 06	90 00	708 75	4189 15	<u>1159 65</u>
	4041.	27				

230

P49/C5,8

5 6

1 2 4 6 8

Cement	Inverts	Pipes	Cradles	Bricks.	Tolls.
4144 87	2013 06	90 00	708 75	4189 15	11 59 65
.					20 00
					1 30
					21 10
					20 12
					6 28
					1 40
					20
					45 47
					5 78
					21 66
					16 00
					5 78
					11 76
					3 92
4144 87	2013 06	90 00	708 75	4189 15	1340 39

Totals \_\_\_\_\_

4144 87 2013 06 90 00 108 13 4189 10 151 09

4041 27

La règle constante

229

P49/C5,8

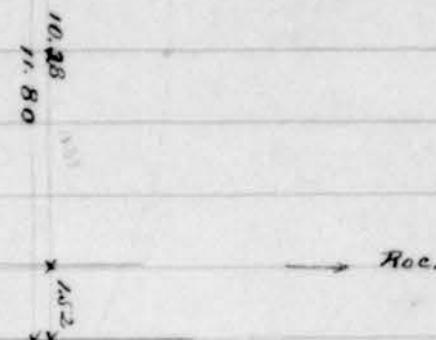
57

2 4 6 8

Rue Portneuf (de Sainte-Claire à) Mile End

Profondeur moyenne de la tranchée -	11.80
" " du rive -	1.52
Longueur totale d'égout de 2x3' -	293 $\frac{1}{3}$ yds.
Longueur de "manholes" en verges -	11.90 "
Nombre de couvercles de manhole -	4
Quantité totale de roc (en verges) -	138.84
" " en terre( . . ) =	1469.60

Briques. —	Épouts = 44293
	M. H. = 3800
	Total = 48 093



(228)



Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End, 1<sup>er</sup> Juin — 1894

Notes extraites des livres de la Corporation de  
ville que pour servir à préparer rapport général sur état  
des dépenses au 1<sup>er</sup> Juin 1894

Le dernier rapport allait jusqu'au 31 Dec. 1893.

5 Jan. 94	Joseph Léonard (charbon). me fasse —	\$7.29
" "	" " " " " au Pas	✓ 8.04
5 "	Isaïe Oufas. adre de paie. me Boardry —	# 95.00
" "	L'Allée enne & Cie. livs. pour égouts \$80.03 - 2 <sup>nd</sup>	✓ 78.03
" "	ab. Laporte & fils , tuiles , ciment —	✓ 46.00
" "	J. B. Belanger - explosifs —	✓ 202.36
" "	list de paie me fasse —	✓ 20.60
" "	" " " " " du Pas —	✓ 19.00
" "	Auriot Leclerc & Larivière outillage 2.38 + 3.50 + 7.75	✓ 13.63
13 "	Salaires Pas Avenue	✓ 209.72
" "	egouts généraux (charbon & sable par tonne) (sal. l'assayelle 5 <sup>00</sup> )	✓ 15.70
" "	sal. me de fasse —	✓ 242.31
19 "	" " " " "	✓ 351.30
" "	av. du Pas —	✓ 183.49
" "	sal. la chapelle 6 <sup>75</sup>	✓ 6.75
25 X	J. G. Vauvin services professionnels —	✓ 402.45
26 "	Canada du ferme Co —	✓ 63.80
27 "	Pas av. liste de paie —	✓ 209.76
" "	de fasse " " "	✓ 365.56
29 "	Institution Secondaire égouts généraux	✓ 6.00
" "	J. O. Villeroy & Cie. (sel).	✓ 0.55
<i>(Signature)</i> 249		
Jan. 2/94	Joseph Léonard égouts généraux —	✓ 19.08
3 "	Pas av. paie.	✓ 87.24
" "	égouts généraux Lachapelle	✓ 6.15
" "	de fasse paie	✓ 273.22
6 "	Indus godrues Pas av. outillage - repas.	✓ 36.70
" "	" " de fasse " " "	✓ 31.30

3000-43 v

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.  
\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

\$ 3002.13

Fev. 6/94	✓ Gustave Larue - e-Joseph - ouillage-espé. ✓	✓ 42.55
" 8 "	✓ J.B. Belanger esplois -	✓ 370.41
* 10 "	✓ rue St Joseph salaire	✓ 78.47
" " "	✓ Lachapelle -	✓ 6.75
" " "	✓ rue de Juspe' Sal.	✓ 205.79
" " "	✓ " Casgrain "	✓ 138.43
" 13 "	✓ Ls. Landine (dommages) ✓	✓ 0.87
" 14 "	✓ Ls. Collette pls cradles -	✓ 20.88
" 16 "	✓ Ls. Landine - (marche de pique)	✓ 6.25
" " "	✓ rue Casgrain pique	✓ 101.51
" " "	✓ " St Joseph "	✓ 269.89
" " "	✓ P. Lachapelle -	✓ 9.00
" 24 "	✓ Sal. " Casgrain "	✓ 249.73
" " "	✓ " " St Joseph.	✓ 270.81
" " "	✓ Gens généraux - divers - sal 15 <sup>e</sup> bld. = divers. ✓	✓ 19.30
" " "	✓ Lachapelle gens généraux piques -	✓ 48.00

Mar 1 <sup>er</sup> /94	✓ Gilbert pierre - bois rond -	✓ 89.50
" 2 "	✓ M. Laporte & fils, tôle & cuivre	✓ 72.75
" 3 "	✓ leste de pique casgrain -	✓ 321.74
" " "	✓ " " St Joseph -	✓ 272.42
" " "	✓ " " Albina -	✓ 161.47
" " "	✓ Gens généraux salaires -	✓ 12.50
" " "	✓ Av. du Lac "	✓ 14.55
" 6 "	✓ J.B. Belanger esplois -	✓ 380.37
" " "	✓ Ls. Landine ribs	✓ 59.40
JHD		
" " "	✓ St Joseph ouillage repas ✓	✓ 6.30
" " "	✓ casgrain " " ✓	✓ 43.50
" " "	✓ de Juspe' " " ✓	✓ 8.30
" " "	✓ Gustave Larue St Joseph " " ✓	✓ 452.68
" " "	✓ " " gens généraux (Jeupeau) ✓	✓ 5.25
" " "	✓ " " de Juspe' - ouillage ✓	✓ 13.50
" " "	✓ Joseph Poirier gens généraux (chaub.) ✓	✓ 22.11
" 15 "	✓ Auguste Léonard Larivière (casst steel) & pelles. ✓	✓ 11.25
" " "	✓ " " " " pelles ✓	✓ 15.51

\$ 6416.37

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

# 6416.87

Mar 17/94	✓	La Collette p'te - que j'aurai crade.	✓	38.35
" "	✓	La Lavandeantillafe —	✓	3.75
" 10 "	✓	lede depuis Albina —	✓	192.06
" " "	✓	" " Lachapelle & Godard	✓	12.50
" " "	✓	" " St Joseph —	✓	250.60
" " "	✓	" " Caspau —	✓	126.48
" 17 "	✓	" " Jodoin & Lachapelle —	✓	13.50
" " "	✓	" " Caspau —	✓	259.46
" " "	✓	" " Albina —	✓	194.05
" " "	✓	" " St Joseph —	✓	120.23
" 24 "	✓	" " Godard & Lachapelle —	✓	13.50
" " "	✓	" " A. Dubois 3 bacs —	✓	24.00
" " "	✓	" " Albina —	✓	169.76
" " "	✓	" " Gaspé —	✓	18.80
" " "	✓	" " Caspau —	✓	233.57
" 27 "	✓	La Lavande - que j'aurai	✓	2.85
" 28 "	✓	Canada du ferme Co- Lague	✓	183.06
"		La Linogeo rea —		0.76
" 29 "	✓	Wm Mc Nally tuyau Albina	✓	43.68
" 30 "	✓	La Collette p'te - crade St Joseph ✓	✓	16.90
" " "		" Caspau ✓		6.96
" 31 "	✓	Pel. me Gaspé —	✓	48.52
" " "	✓	Albina	✓	127.85
" " "	✓	Caspau	✓	399.17
" " "	✓	15 <sup>mo</sup> + riles de 240	✓ 0.40	✓ 0.40
				150.40

Août - 2 / 94 ✓ Dr Sylvester serrurier - menuisier peintre  
rue de Gaspé

" 3 "	✓	Gustave Farine Albina - antillafe —	✓	40.35
" " "	✓	Caspau "	✓	24.70
" " "	✓	de Gaspé - "	✓	2.90
" " "	✓	Irene Godmer riles	✓	83.16
" 6 "	✓	" Caspau antillafe	✓	35.70
" " "	✓	J.B. Belanger express —	✓	50.00

# 9180.48

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.  
\* Comté d'Hochelaga.\*

St-Louis du Mile-End,

189

Avril 7/44	x	Sal. rue albina —	—	# 9180.48
" "	"	" gaspe —	—	92.13
" "	"	" casgrain —	—	78.76
" "	"	" Lachapelle & fedard —	—	324.69
10 "	v	J.B. Belanger explosifs —	✓	14.50
14 "	v	Sal. melle Belan —	—	75.00
" "	v	" rue de gaspe —	—	166.10
" "	v	" rue de gaspe —	—	34.60
" "	v	liste de paie sal. Lachapelle & fedard 18 " 3	—	31.00
" "	v	2 chm linge a servir 16 " 3	—	369.21
20 "	v	J. a. Belanger & Co - madame mariee ✓	—	17.64
" "	v	sal. egypt carbone - dommages —	✓	10.00
21 "	v	Sal. melle Belan —	—	76.64
" "	v	" rue Casgrain —	—	236.02
" "	v	liste de paie egypt carbone —	—	14.00
24 "	v	De Laroche - serrurier prof. rue Casgrain —	—	4.00
" "	v	J.B. Belanger explosifs —	✓	134.57
26 "	v	Isidore fedard - niles —	✓	36.85
" "	v	egypt rue st laurent pal. —	✓	26.56
28 "	v	sal. rue Casgrain —	—	221.71
" "	v	liste de paie sal. egypt carbone —	—	19.00

mai 12	v	L. Cullen fils - cradles —	✓	84.12
4	v	egypt rue Beaubien Rue Desfosses. denre bide II	✓	100.00
5	v	liste de paie de gaspe —	—	149.20
"	v	" casgrain —	—	107.30
"	v	egypt carbone sal —	—	10.00
8	v	Justine Lame — Casgrain recouvrement de la rente —	✓	96.30
"	v	" albina —	—	1.12
"	v	" Belan —	—	2.95
"	v	Joseph Poulin (chauds) rue de Joseph —	✓	7.07
"	v	" casgrain —	✓	8.36
11	v	sal - gaspe —	—	231.19

# 11981. 19

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

# 11981.19

mai - 11 - 1941	liste départ -	Caspian -	✓	52.47
" " "	Lachapelle sal -		✓	9.00
" 14 "	J.B. Belanger envois -		✓	40.00
" 17 "	" " "		✓	82.65
" 19 "	rue Caspian sal avar -		✓	172.51
" " "	Lachapelle - sal -		✓	9.00
" " "	rue Caspian J Lefèvre dommages - VI		✓	3.00
" " "	" Caspian 10. Beaubien - VI		✓	1.50
" 26 "	sul. esqul Caspian		✓	244.72
" " "	Lachapelle sal -		✓	9.00
" " "	A. Dubreuil 2 char -		✓	16.00

# 12591.04

1  
2

③9

6 3

1 2 4 6 8

P49/C5,8

2 Juin 94

## Municipalité de St Louis du Mile End.

---

*Etat détaillé du coût des travaux d'égout  
du 31 Décembre 1893 au 1<sup>er</sup> Juin 1894.*

---

252

P49/C5,8

1 4

1 2 3 6 8

*Copy*

Montréal, 2 Juin 1894.

A son Honour le Maire et à  
M. M. les Conseillers du Village incorporé  
de St Louis du Mile End

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint  
l'état détaillé du coût des travaux d'égout exécutés dans votre  
Municipalité depuis le 31 Décembre 1893 jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin  
courant. Les honoraires de l'Ingénieur soussigné n'étant  
pas compris dans les totaux donnés plus bas.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre très obéissant serviteur.

*[Signature]*  
Ingénieur en chef de la Municipalité  
de St Louis du Mile End

Résumé : Coût total des égouts au 31 Décembre 1893 = \$ 112.220,93<sup>t</sup>  
Rapport du 2 Juin 1894 = 12.187,59  
Coût total au 1<sup>er</sup> Juin 1894 = \$ 124.408,52<sup>t</sup>

251

P49/C5,8

4 5

1 2 4 6 8

# Municipalité de St-Louis du Mile End. Comté d'Hochelaga

Liste des factures payées depuis le 31 Décembre 1893 jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 1894,  
pour matériaux et ouillage, etc., employé dans la construction des  
égouts de la Municipalité.

Mois	dates	Noms des Fournisseurs.	Montants	Totaux
Janvier	3	Joseph Poirier, charbon, rue de Gaspé:	7 49	
"	"	"    rue du Parc	8 04	
"	5	L. Villeneuve & Co. bois	78 03	
"	"	R. Laporte et fils, huiles, ciment.	46 00	
"	"	J. B. Bélanger, explosifs	202 36	
"	"	Amiot, Léonard et Laurivière, outillage.	13 63	
"	26	Canada Iron furnace Co., briques	63 80	
"	29	Institution des Bœufs et Trucks, égouts généraux	6 00	
"	"	J.O. Villeneuve & Co. sel.	0 55	
Février	2	Jos. Poirier, égouts généraux	19 18	
"	8	J. B. Bélanger, explosifs	370 41	
"	14	Ls. Collerette, fils, "cradles."	20 88	
"	16	Ls. Lareau, manches de pics.	6 25	
"	24	Égouts généraux	19 30	
"	"	Lachapelle, pics	48 00	
Mars	1	Gilbert Pierre, bois rond	89 50	
"	2	R. Laporte et fils, huiles, ciment	72 75	
"	6	J. B. Bélanger, explosifs	380 37	
"	"	Ed. Godmer, "riles."	59 40	
"	"	Gustave Larue "Jumpeuse."	5 25	
"	"	Jos. Poirier, charbon	22 11	
"	15	Amiot Léonard et Laurivière, "cast steel."	11 25	
"	"	spilles	15 51	
"	17	Ls. Collerette, fils, "cradles."	38 35	
"	"	Ls. Lareau, outillage	3 75	
"	27	Égouts généraux	2 85	
"	28	Canada Iron furnace Co., briques	183 06	
		238	A repater	1793 87



(2)

	Reçus	\$ 1793 87
Mars 29	Tm. & C° Wall, tuyaux rue Albina	43 68
" 30	L. Collerette, fils, " crâches, rue St Joseph	16 90
" "	Casgrain	6 96
" 31	Vitres	0 40
Avril 3	Lid. Godmer, " rues.	13 16
" 6	J. B. Bélanger, explosifs	60 01
" 10	" "	75 10
" 20	J. A. Bulmer & Co. matières minéral	17 64
" 24	J. B. Bélanger, explosifs	134 59
" 26	Ridore Godmer " rues.	36 85
Mai 1	L. Collerette, fils " crâches.	84 12
" 8	Jos. Poirier, charbon, rue St Joseph	7 07
" "	rue Casgrain	8 36
" 16	J. B. Bélanger, explosifs	40 00
" 17	" "	82 65      \$ 687 38 C
	Total.	<hr/> \$ 2481 25 C

Montréal, 2 Juin 1894.

Ingénieur St Louis du Mile End

Municipalité de St-Louis du Mile End. Comté d'Hochelaga.

Liste de paye pour la main d'œuvre employée à la construction  
des égouts de la Municipalité, du 31 Décembre 1893 au 1<sup>er</sup> Juin 1894

		\$	¢
Janvier	5 Liste de paye, égout rue de Gaspé	20	60
"	" " " " " rue du Parc	19	00
"	16 " " " " " généraux	209	72
"	" " " " " rue de Gaspé	15	70
"	" " " " " rue du Parc	242	31
"	" " " " " rue de Gaspé	351	30
"	" " " " " rue du Parc	183	49
"	" " " " " Salaire Lachapelle	6	75
"	27 " " " " " égout rue du Parc	209	76
"	" " " " " rue de Gaspé	360	66
Février	3 " " " " " rue du Parc	87	34
"	" " " " " égouts généraux (Lachapelle)	6	15
"	" " " " " rue de Gaspé	273	22
"	6 Tiss Godmer, répare outillage, rue du Parc	36	70
"	" " " " " rue de Gaspé	31	30
"	Gustave Larue " " "	42	55
"	10 Liste de paye, égout rue St Joseph	98	47
"	" " " " " Salaire Lachapelle	6	75
"	" " " " " Liste de paye, égout rue de Gaspé	205	79
"	" " " " " de Casgrain	138	43
"	16 " " " " " St Joseph	101	51
"	" " " " " Salaire P. Lachapelle	269	89
"	24 Liste de paye, égout rue Casgrain	9	00
"	" " " " " St Joseph	249	73
"	Mar 3 " " " " " Casgrain	270	81
"	" " " " " St Joseph	321	74
"	" " " " " Albina	272	42
"	Egouts généraux, salaires.	161	47
	248	12	50
	A reporter	4219	86



248

Mars		Report			4219	86
	3	Liste de paye, égout rue du Parc		14 55		
	6	Fid. Godmer, embellissement réparé, rue St Joseph.		6 30		
		" " Casgrain		43 50		
		" " de Gaspé		8 30		
		Gust Lamoie " St Joseph		45 67		
		" " de Gaspé		13 50		
	10	Liste de paye, égout rue Albina		192 06		
		Lachapelle et Godard		12 50		
		" " égout rue St Joseph		250 60		
		" " Casgrain		126 48		
	17	Lachapelle et Godard		13 50		
		" " égout rue Casgrain		259 46		
		" " rue Albina		194 05		
		" " rue St Joseph		125 23		
	24	" " Lachapelle et Godard		13 50		
		Charronnage de briques, Dubois		24 00		
		Liste de paye, égout rue Albina		169 76		
		" " rue de Gaspé		15 80		
		" " rue Casgrain		233 57		
	31	" " rue de Gaspé		48 52		
		" " rue Albina		127 85		
		" " rue Casgrain		399 17		
		Salaires, égouts généraux		15 00		
Anril	2	D'Ylustra, services professionnels, re travaux rue de Gaspé		10 00		
	3	Gustave Lamoie, outils réparés, rue Albina		40 35		
		" " rue Casgrain		24 70		
		" " rue de Gaspé		2 70		
		Fid. Godmer " rue Casgrain		35 70		
	7	Liste de paye, égout rue Albina		92 13		
		" " rue de Gaspé		98 76		
		" " rue Casgrain		324 69		
		Lachapelle et Godard		14 50		
	11	" " égout rue de Belair		166 10	3162 51	
		a reporter		237 55	7382 37	

247

(5)

		Report			P 7382	374
					P 7382	374
1894.						
Avril	14	Liste de paye, égout rue de Gaspé'		34	60	
		égouts généraux		31	00	
		" " " rue Casgrain		369	21	
	21	" " " ruelle Bélair		76	64	
		" " " rue Casgrain		236	52	
		égouts généraux		14	00	
	24	D'essage, services professionnels, rue Casgrain		4	00	
	26	Liste de paye, égout rue St Laurent		26	56	
	27	" " " rue Casgrain		221	71	
		égouts généraux		19	00	
Mai	5	" " " égout rue de Gaspé'		149	30	
		" " " Casgrain		107	30	
		" " " généraux		10	00	
	8	Gustave Larue, outils réparés rue Casgrain		98	30	
		" " " Albina		1	12	
		" " " Bélair		2	95	
	11	Liste de paye, égout rue de Gaspé'		231	19	
		" " " Casgrain		52	47	
		" " " Lachapelle		9	00	
	19	" " " égout rue de Gaspé'		172	51	
		" " " salaire Lachapelle		9	00	
	25	" " " égout rue de Gaspé'		214	72	
		" " " salaire Lachapelle		9	00	
		" " " Dubois, charriage briques		16	00	2113 60
		Total				\$9495 97

Montreal, 2 Juin 1894

Ingenieur St Louis du Mile End.

246

(6)

# Municipalité de St-Louis du Mile End - Comté d'Hochelaga

Liste des ordres de paiement donnés aux Contracteurs  
d'écout par le soussigné, depuis le 31 Décembre 1893,  
jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 1894.

Conklin, 2 June 1896

Ingenieur St Louis du Mle End.

245

P49/C5,8

Municipalité de St Louis du Mile End - Comté d'Hochelaga

Dommages payés par la Municipalité en raison de  
la construction des égouts sur diverses rues depuis le  
31 Décembre 1893 jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 1894.

1894					
Février	13	Paiement à L. Laverdière, dommages	\$	0 87	
Avril	20	" dommages, rue Casgrain		10 00	
Mai	19	" " à J. Legari, rue Casgrain		3 00	
"	"	" à D. Beauchamp, rue de Gaeté		1 50	15 37
					\$ 15 37

Montréal 2 Juin 1894

Ingenieur St Louis du Mile End.

Résumé :

(Du 31 Décembre 1893 au 1 <sup>er</sup> Juin 1894)	
1 <sup>e</sup> Factures payées pour matériaux, outillage, etc.	\$ 2481 25
2 <sup>e</sup> Liste de paye pour la main d'œuvre	9495 97
3 <sup>e</sup> Ordres de paiement donnés aux contractors	195 00
4 <sup>e</sup> Dommages payés par la Municipalité	15 37
Total .	\$ 12187 59

(249)

1

*Minutes de la 2<sup>e</sup> Session du Conseil Municipal  
du Village des Loups du Mile End Comté d' Hochelaga*  
*Extrait*

*Dominica et délibérations du Conseil Municipal du  
Village des Loups du Mile End Comté d'Hochelaga de la  
Session terminée le quatre Juin Mil huit cent quatre-  
vingt quatre-vingt*

*18.*

*4 Juin 1894*  
*Ville St. Louis du Mile End*  
*Hochelaga*

ATTRIBUÉ que par notification et mise en demeure en date du dix (10) mai mil huit cent quatre-vingt quatorze (1894) la corporation de la municipalité du village de St. Louis du Mile End a requis la compagnie dite The Montreal Water & Power Company, de remplir les obligations auxquelles elle était tenue en vertu d'un règlement portant le numéro cinquante (No.50) adopté par le conseil de cette municipalité le vingt quatre (24) novembre mil huit cent quatre vingt dix (1890), approuvé par les électeurs municipaux de cette municipalité le seize (16) décembre de la même année puis sanctionné par son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de même que par un contrat basé sur tel règlement, intervenu entre la dite corporation et la compagnie The Montreal Water & Power Company représentant la compagnie dite The Montreal Island Water & Electric Company, pour établir un système d'aqueduc dans la dite municipalité;

*(25)*

ATTRIBUÉ que par la dite notification et mise en demeure cette corporation a notamment requis la dite compagnie The Montreal Water & Power Company, de se conformer à l'article huit (8) du dit règlement, lequel article forme partie du contrat sus-cité, savoir: "Le dit aqueduc sera, en tout temps, sauf lorsqu'il y aura des réparations absolument nécessaires à faire, d'une capacité suffisante pour jeter sur les flammes, en cas de feu, de trois hydrants des courants d'eau simultanés

"par un boyau de trois cents pieds de long et de deux pouces et demi de diamètre avec un canon d'un pouce à une hauteur de pas moins de soixante et quinze pieds.";

ATTENDU que par le même acte de notification et mise en demeure cette corporation a notifié la dite compagnie The Montreal Water & Power Company du fait que Walter J. Wilshire, un des propriétaires et contribuables de la municipalité du village de St. Louis du Mile End avait deux fois protesté cette corporation, savoir le trente (30) décembre mil huit cent quatre vingt treize (1893) et le trois mai (3), mil huit cent quatre vingt quatorze (1894) à raison de l'insuffisance de l'approvisionnement d'eau par la dite compagnie;

ATTENDU que par le même acte de notification et mise en demeure cette corporation a également notifié la dite compagnie, The Montreal Water & Power Company, du fait que le deux (2) mai dernier Israel Charbonneau, l'un des contribuables de la dite municipalité du village de St. Louis du Mile End avait protesté cette corporation à raison du ~~faîte~~ défaut par la dite compagnie de se conformer à l'article huit ci-dessus cité;

ATTENDU que par le règlement sus-cité et le contrat basé sur icelui, la compagnie dite The Montreal Water & Power Company doit prolonger sa ligne de tuyaux à eau sur les extensions de rues pour l'approvisionnement d'eau chaque fois qu'elle en est requise par la munici-

266

municipalité par un avis de trente jours spécifiant que la dite municipalité est prête à construire ses égouts et à poser ses tuyaux d'égouts, si le prix de l'eau à être fourni aux habitants de ces rues, ruelles ou places publiques représente un revenu annuel de dix pour cent sur le coût du matériel et du posage des tuyaux nécessaires à l'approvisionnement de l'eau à ces endroits;

ATTENU que conformément à l'article onzième ci-dessus relaté, cette corporation a notifié la dite compagnie, The Montreal Water & Power Company, par son secrétaire trésorier de poser des tuyaux sur les avenues Casgrain, Gaspé et du Parc, et a donné les garanties voulues pour toutes ces avenues, et que la dite compagnie refuse de poser les tuyaux demandés;

ATTENU que la corporation a par le même acte de notification et mise en demeure, protesté la dite compagnie des faits en dernier lieu mentionnés et l'a de plus notifiée qu'à défaut par elle d'obtempérer à ses demandes et réquisition sous huit (8) jours, la dite corporation s'adresserait aux tribunaux pour faire déclarer la dite compagnie déchue de tous ses droits et priviléges à elle conférés par les dits règlement et contrat, et pour exercer tout autre recours qu'elle pourra faire valoir contre la dite compagnie;

256

-4-

ATTENDU de plus que par et en vertu du dit règlement et contrat sus-cité la compagnie dite The Montreal Water & Power Company est tenue de rembourser à cette corporation certaines sommes d'argent représentant le coût des excavations nécessaires pour la pose de ses tuyaux à l'eau dans les différentes rues de la municipalité, de même qu'elle doit déposer entre les mains de cette corporation le montant qu'elle aura dépensé pour faire ses propres travaux relativement à chaque service de distribution ou de raccordement, et certaines autres sommes d'argent également en rapport avec le dit aqueduc et résultant de l'obligation contractée par la dite compagnie en vertu du contrat sus-cité;

ATTENDU que la dite compagnie dite The Montreal Water & Power Company refuse de faire le remboursement des dites sommes à cette corporation et que cette dernière a été obligée de poursuivre la dite compagnie pour le recouvrement d'icelles;

ATTENDU que par et en vertu de l'article seize (16) du règlement sus-mentionné et du contrat sur lequel il est basé, il est stipulé que "si, en aucun temps, pour une cause quelconque, et après avoir été mise en défaut de ce faire, la dite compagnie négligeait ou refusait d'accomplir quelque une des obligations imposées par le dit contrat ou le dit règlement, la dite

(254)

compagnie pourra perdre tous les droits et priviléges  
qui lui sont conférés par les dits règlement et con-  
trat;

IL EST PROPOSE PAR *M. Paquette*  
SECONDE PAR *L. Collerette*

QUE vu ce que dessus, cette corporation abroge  
et révoque tous les droits et priviléges conférés par  
la municipalité du village de St. Louis du Mile End à la  
compagnie dite The Montreal Island Water & Electric  
Company, représentée par la compagnie dite The Montreal  
Water & Power Company par et en vertu du dit règlement  
numéro cinquante (No. 50) et du contrat base sur icelui,  
et notamment d'approvisionner d'eau le dit village de  
St. Louis du Mile End et ses habitants et de prélever des  
taxes pour le dit approvisionnement d'eau de chacun des  
propriétaires, locataires ou occupants d'une bâtie si-  
tuée dans les limites de la dite municipalité, et que le  
Maire de cette municipalité soit autorisé à prendre  
tels procédés que de droit pour assurer à la présente  
résolution tous ses effets légaux.

Honoraires  
Copie 170  
Artificiel 50  
Certificat 170  
18/7/94 253  
Signature Joseph Belanger  
Maire  
Contre Signature A.J. Vincent  
Sec. Sec.  
Certifié Maire Copie A.J. Vincent  
Sec. Sec.

*Province de Québec. Demande d'autorisation d'opérer au nom du Comité d'Aménagement  
l'extraction des minéraux et distribution du courant  
municipal du Village de St.Louis du Mile End Comité  
d'aménagement de la session du sept juillet en l'an mil huit cent  
quatre-vingt quatre-vingt*

*10 juin 1894*

*Le 17 mai  
Le 17 mai  
Ville St. Louis  
Mile End  
MM. W.P. 10*

Attendu que le quatrième jour du mois de juin 18.  
courant, ce conseil a, par résolution, abrogé et révoqué  
tous les droits et priviléges conférés par la munici-  
palité du village de St.Louis du Mile End à la compagnie  
dite The Montreal Island Water & Electric Company, re-  
présentée par la compagnie dite The Montreal Water &  
Power Company, par et en vertu du règlement numéro cin-  
quante (No.50) et du contrat basé sur icelui, pour l'é-  
tablissement et la mise en opération d'une aqueduc en  
cette municipalité;

Attendu que par et en vertu de l'article seize  
(16) du dit règlement numéro cinquante (50), cette  
corporation a le droit de racheter l'aqueduc, l'outillage  
et le matériel de la dite compagnie, The Montreal Water  
& Power Company, se trouvant situés dans la dite munici-  
palité et d'exploiter ou de faire exploiter le dit  
système d'aqueduc se trouvant actuellement dans les  
limites de la dite municipalité en payant à la dite com-  
pagnie la valeur des dits outillages, matériel et système  
d'aqueduc suivant estimation par des arbitres qui doivent  
être nommés en la manière ordinaire;

Attendu que cette corporation veut se prévaloir  
des priviléges qui lui sont réservés par le dit article  
seize (16) savoir, acheter le dit aqueduc et l'exploiter  
elle-même et à cette fin nommer et faire nommer des  
arbitres pour déterminer la valeur des dits aqueduc, outil-  
lage et matériel.

*259*

P49/C5,8

7 8

1 2 3 4 5 6 7 8

IL EST PROPOSE PAR L.COLLERETTE  
SECONDE PAR L.DAZE

QUE cette corporation se prévalant des priviléges qui lui sont réservés par l'article seize plus haut mentionné, achète le dit aqueduc ainsi que l'outillage et le matériel de la dite compagnie The Montreal Water & Power Company, et l'exploite elle-même dans les limites de cette municipalité, et nomme J.Emile Vanier, ingénieur civil, arbitre, pour déterminer la valeur des dits aqueduc, outillage & matériel et qu'à cette fin son Honneur le maire soit autorisé à notifier, par acte notarié, la dite compagnie The Montreal Water & Power Company, de la résolution passée le quatrième jour de juin courant et de la détermination de cette corporation d'acheter le dit aqueduc, l'outillage et le matériel de la dite compagnie et de l'exploiter elle-même, et de plus de requérir la dite compagnie d'avoir à nommer, sous un délai de cinq jours, l'arbitre qui avec l'arbitre de la corporation, savoir J.Emile Vanier, ingénieur civil, devront déterminer la valeur des dits aqueduc, outillage et matériel.

Signé Joseph Belanger  
Maire  
Contre Signé A.J. Vincent Sec. Gen.  
Certifié par Copie 50  
Copie 10  
Copie 0.90  
19/94  
258

McLennan Street - 28th Street  
McLennan section.

Quantities of work on Carriageway  
& Gaspe streets between St. Louis  
& Mc Guire.

Carriageway -

Average depth of earth  $8' 1\frac{3}{4}''$

" " rock  $6' 2''$

" " earth  $7' 11\frac{3}{4}''$

788 C. yds. of rock excavated.

250 " earth.

Total length of earth  $308\frac{1}{2}$  yds.

Gaspe St.

Average depth of earth  $8' 3\frac{1}{2}''$

" " rock  $6' 8\frac{3}{4}''$

" " earth  $1' 6\frac{3}{4}''$

882 C. yds. of rock excavated.

284 " earth.

Total length of earth  $309\frac{1}{2}$  yds.

S.T. (26) J. L. Martin.

Egouts du Nivel End

Rue Casgrain { longueur d'égout - 925'  
- rien de rempli.

Rue Garde { long d'égout 924.  
rempli - 180'

Opérations 3 Juillet 94.

xx

① 2

Montreal 22 juillet 1894

Joseph Belanger En maire  
~~compteur de la ligne du métropolitain~~  
~~à l'ouest de la rue~~  
~~entre la rue des Célestins~~  
~~village jusqu'à la rue du métropolitain~~

Monsieur,

Envoi une ou deux pages

Me rendant au désir que vous m'en

permettez il y a quelques jours, de connaître  
~~l'état~~ <sup>quel échec aussi</sup> comparatif des égouts des rues Cas-  
pau et de Gaspé, à date ~~je vous le~~ J'ai  
l'honneur de vous transmettre ci-dessous  
quelques chiffres qui s'expliquent par les  
rappolement à cette question:

<u>Rue St-Jean</u>	<u>Rue Caspau</u>	<u>Rue de Gaspé</u>
Longueur de l'égoût	$308\frac{1}{2}$ rues	$309\frac{1}{2}$ rues
Profondeur moyenne "	$8\cdot 1\frac{1}{4}$ "	$8\cdot 2\frac{1}{2}$ "
" " de roche	$6\cdot 2$ "	$6\cdot 8\frac{3}{4}$ "
" " relative	$1\cdot 11\frac{3}{4}$ "	$1\cdot 6\frac{3}{4}$ "

Le travail en briques <sup>a été</sup> pratiquement le même  
sur les deux rues. J'affirmerai encore que l'égoût  
de la rue de Gaspé est enjambé jusqu'au rebord de  
la rue sur une longueur de 180 pieds de <sup>à partir</sup>  
de la rue St Louis.

Malheureusement, Monsieur, en outre des quantités  
d'ouvrage que je viens de vous donner, il y a  
encore à prendre en considération, les aises  
dans lesquelles les travaux de chaussée de

(Signature)

2

ces rues ont été revêtues, aussi la nature du  
<sup>au'acte</sup> revêtement et enfin la qualité de la  
maison d'ossements qui peut varier un tant soit  
peu d'une rue à l'autre.

Quant à la qualité <sup>aux</sup> des explosifs. Je dois  
dire au terminant que ceux fournis par  
la "Ottawa Poudres Co." sont très supérieurs  
Ingrapides aux anciens, et dans mon opinion d'une valeur  
d'un morceau 25 à 30% plus grandes.

L'air d'humidité est nouveau,  
toute très obéissant sensiblement  
à la température  
Infiniment plus sec.

11  
260

Montréal 18 juillet 1894

F.A. Vincent Es  
Ste. Rose  
Village de St Louis du Richelieu

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faisez au sujet du tuyau de fonte à poser sur les rues Casgrain, de Jaspé et de l'Assomption de faire rapport comme suit :

Rue de l'Assomption (de St-Louis en montant)

400 pas de tuyau de 80" posé = 600.00

Rue Casgrain (de St-Louis à Meignie)

930 pas de tuyau de 6" " = 744.00

Rue de Jaspé (de St-Louis à Meignie) =

930 pas de tuyau de 4" " = 558.00

Total #1902.00

J'ai l'honneur d'être, Cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur

J. Guérin Vautier

Administrateur du Village de St Louis  
du Richelieu

(264)

Montreal, 24 Juillet 1892.  
F. A. Vincent, Esq.,  
Sec Sec  
Village de St Louis du Mile End

Copie

Chrestienius,

En réponse à la demande que  
vous me faites hier au sujet de l'igant de la  
rue St. Louis, Je dais vous dire qu'un igant de  
la grandeur uniforme de 3'x2' qui aurait été con-  
struit sur la<sup>e</sup> en question au lieu et place  
de celui de 3'0" roud, de 8'x2' et de 3'0"x16'  
aurait coûté la somme de \$<sup>18,350.81</sup>  
~~\$19,971.72~~ partie à la répartition

au Thomanet dit, Chrestienius  
Vatysf très abusant feront  
(Signé) J. Emile Vaniot  
Doyen de St Louis du Mile End

266

X

P49/C5,8

E 5

2 4 6 8

ville End

Calcul de la réduction à faire sur le  
cout de l'asphalte de la rue St Louis pour le ramasser  
au bout d'un étage commun avec elle  
 $3' \times 2'$

\*  
Adressée par le cout reporté de 19971.72

16 main d'œuvre	1956.47
galante 20%	94.25
éplompe à	149.09
bois pour couver	50.00
longue au moins	296.73
disperme -	<u>74.37</u> <u>1620.91</u>
cout d'une 3'x2'	= <u><u>18350.81</u></u>

J. B.

265

AB



Ottawa July 25<sup>th</sup> 1894

J. Lemire Damin Esq. & Co  
Montreal  
Draulier

The Zinc Gully grates used  
on permanent sidewalks are made  
and put in by Canadian Granite  
Co. Ottawa. The top cover is similar  
to the St George pattern - and instead  
of Zinc shaft - the top is placed on  
shaft (square) built with concrete or  
artificial stone. The corner ones are  
built on same principle only the  
corner cover is rounded instead of square.

Mrs. Murray Drury  
Robert T. Morris  
" "



P49/C5,8

H T

2

8

26 Juillet 1894

18.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT QUATORZE, le *vingt  
septembre*

A LA REQUÊTE DE LA CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE ST-LOUIS DU MILLE-END, dans le Comté d'Hochelaga, corps politique, suivant les instructions de M<sup>r</sup> Joseph Belanger, le Maire de la dite Corporation,

NOUS, M<sup>r</sup>. LEANDRE BELANGER, Notaire Public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en la Cité de Montréal, soussigné,

Nous sommes exprès transporté au Bureau de la Compagnie dite "The Montreal Water & Power Company" représentant la Compagnie dite "The Montreal Island Water & Electric Company", au numéro cent sept de la rue St-Jacques, en la Cité de Montréal, où étant et parlant à M. Albert Camilli, le Gérant de la dite Compagnie, nous avons déclaré à cette dernière:-

Que pour faire suite à l'acte de Notification et mise en demeure que notre dite Requerante a fait signifier à la dite Compagnie par notre ministère, le dix de Mai dernier (1894) sous le numéro sept mille trois cent trente-cinq de notre répertoire, notre dite Requerante a, à sa Session tenue le quatre de Juin dernier (1894), adopté la résolution suivante:-

"Il est proposé par M. Paquette,

"Seconde par M. L. Collerette,

"Que vu ce que dessus, cette Corporation abroge et révoque tous les droits et priviléges conférés par la Municipalité du Village de St-Louis du Mille-End à la Compagnie dite "The Montreal Island Water & Electric Company", représentée par la Compagnie dite "The Montreal Water & Power Company", par et en vertu du dit Règlement numéro cinquante (# 50)

et

gbl

P49/C5,8

B B

1 2 4 6 8

"et du Contrat base sur icelui, et notamment d'appro-  
"visionner d'au le dit Village de St-Louis du Mile-  
"End et ses habitants et de prélever des taxes pour le  
"dit approvisionnement de chacun des propriétaires,  
"locataires ou occupants d'une bâtisse située dans les  
"limites de la dite Municipalité, et que le Maire de  
"cette Municipalité soit autorisé à prendre tels pro-  
"cessus que de droit pour assurer à la présente Résolu-  
"tion tous ses effets légaux."

Or à sa session tenue le sept de Juin der-  
nier (1894) ~~la~~ dite Requérante a adopté la Résolution  
suivante:-

"Attendu que le quatrième jour du mois de  
"juin courant, le Conseil a, par résolution, abrogé et  
"révoqué tous les droits et priviléges conférés par la  
"municipalité du Village de St-Louis du Mile-End à la  
"Compagnie dite "The Montreal Island Water & Power  
"Company" par et en vertu du Règlement numéro cinquan-  
"te (50) et du contrat base sur icelui, pour l'éta-  
"blissement et la mise en opérations d'un aqueduc en  
"cette Municipalité;

"Attendu que par et en vertu de l'Article  
"seize (16) du dit Règlement numéro cinquante (50)  
"cette Corporation a le droit de racheter l'aqueduc,  
"l'outillage et le matériel de la dite Compagnie "The  
"Montreal Water & Power Company" se trouvant situés  
"dans la dite Municipalité et d'exploiter ou de faire  
"exploiter le dit système d'aqueduc se trouvant actu-  
"ellement dans les limites de la dite Municipalité en  
"payant à la dite Compagnie la valeur des dits outils  
"matériel, système d'aqueduc, suivant estimation par  
"des arbitres qui doivent étre nommés en la manière  
"ordinaire;

"Attendu

"Attendu que cette Corporation veut se prévaloir des priviléges qui lui sont réservés par le dit article seize (16), savoir:- acheter le dit aqueduc et l'exploiter elle-même, et à cette fin nommer et faire nommer des arbitres pour déterminer la valeur des dits aqueduc, outillage et matériel.

"Il est proposé par L.Collerette,

"Seconde par L.Paze,

"Que cette Corporation se prévalant des priviléges qui lui sont réservés par l'article seize plus haut mentionné, achète le dit aqueduc ainsi que l'outillage et le matériel de la dite Compagnie "The Montreal Water & Power Company" et l'exploite elle-même dans les limites de cette Municipalité, et nomme J.Émile Vannier, Ingénieur Civil, arbitre, pour déterminer la valeur des dits aqueduc, outillage et matériel, et qu'à cette fin son Honour le Maire soit autorisé à notifier, par acte notarié, la dite Compagnie "The Montreal Water & Power Company" de la résolution passée le quatrième jour de Juin courant, et la détermination de cette Corporation d'acheter le dit aqueduc, l'outillage et le matériel de la dite Compagnie, et de l'exploiter elle-même, et de plus de requérir la dite Compagnie d'avoir à nommer, sous un délai de cinq jours, l'arbitre qui, avec l'arbitre de la Corporation, savoir J.Émile Vannier, Ingénieur Civil, devront déterminer la valeur des dits aqueduc, outillage et matériel."

A ces causes, nous Notaires, à la Requisition susdite et parlant comme susdit avons déclaré à la dite Compagnie dite "The Montreal Water & Power Company":-

1o - De se tenir par les présentes ci-joint  
notifie

P49/C5,8

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

notifie de la résolution sus-énoncée adoptée par notre dite Requerante le quatre de Juin dernier (1894) et de cette autre résolution sus-mentionnée adoptée par notre dite requérante le sept de Juin dernier (1894);

2o - Que notre dite requérante a nommé et choisi J. Émile Vannier, Ingénieur Civil, son arbitre, pour déterminer la valeur des dits aérodic, outillage et matériel, que notre dite requérante a décidé d'acheter aux fins d'exploiter le tout elle-même.

Nous avons mis de plus la dite Compagnie en demeure de nommer sous un délai de cinq jours des présentes, l'arbitre qui avec le dit J. Émile Vannier, l'arbitre de la dite Requerante, devront déterminer la valeur des dits aérodic, outillage et matériel.

Nous avons encore notifié la dite Compagnie que le dit Sieur J. Émile Vannier, l'arbitre de notre dite Requerante se transportera en l'étude du Notaire soussigné, au numéro cinquante-huit de la rue St-Jacques, <sup>le</sup> jeudi, le deux Août prochain (1894), à trois heures de l'après-midi, pour là et alors et les jours suivants procéder à déterminer la valeur des dits aérodic, outillage et matériel.

Et nous avons intime à la dite Compagnie que faute par elle d'obtempérer dans le délai ci-dessus indiqué à nos demandes et requéritions, notre dite requérante se pourvoira en justice.

Et afin que la dite Compagnie ne puisse point prétexter ignorance des présentes, nous lui en avons laissé une copie parlant comme susdit.

DONT ACTE sous le numéro sept mille quatre cent *Cent quatre-vingt*

FAIT ET SIGNIFIÉ aux lieux, les jour, mois et an susdit. *Et nous avons signé (Signature) L. Delauger N.P.*  
*On a apporté la réception de la minute à la présente page dans la note*  
*Etude. Deux renvois bons* *L. Delauger*

P49/C5,8

N<sup>o</sup> 7,4 54

LE 26 JUILLET, 1894.

NOTIFICATION ET MISE EN DEMEURE

— A LA REQUÊTE DE —

LA CORPORATION DU VILLAGE DE ST-  
LOUIS DU MILIEU

— A ET CONTRE —

LA COMPAGNIE DITE "THE MONTREAL  
WATER & POWER COMPANY".

2<sup>ème</sup> EXPÉDITION.

L. BELANGER, N.P.

Montréal, 6 Août 1894

Carton 3

A mon Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers du  
Village de St-Louis en Milé End.

Méfieure,

En réponse à ce que vous me demandiez la semaine dernière au sujet de l'égout de la rue Fortin, et aussi de celui de la rue Young, je vais vous dire :

1<sup>o</sup> Qu'un égout commun de 3'x2' sur la rue Fortin construit au lieu et place du collecteur de 3'x2" qui y est en fonction actuellement, aurait coûté \$3111.<sup>33</sup> \$ au lieu de \$3098.<sup>63</sup> \$ qui est porté à la répartition, soit \$12.<sup>30</sup> \$ en moins.

2<sup>o</sup> Que l'égout à construire sur la rue Young, de la rue du Parc en allant vers l'Ouest, sur une longueur de 383 pieds va coûter d'après l'estimation que j'en ai fait \$2180.<sup>60</sup> \$, soit \$7.<sup>09</sup> \$ la verge tout compris, la profondeur moyenne est de 8'. Veuillez

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

Copie du Bureau

J. Guillet Vanier

Ingénieur, Village St-Louis en Milé End.



SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
—TOUT—  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'Egouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Électrique.  
• • •  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
• • •  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,  
Ingénieur Civil et arpenteur Provincial

Ancien élève diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, 20 août 1894

Archie McCaugham Esq  
Comte en Ville, Bureau d'Égouts  
de l'Av. du Parc.  
ville Eng.

Cher Monsieur,

Voudrez vous venir à ce qu'il me propose de  
en ferrovia, grille, analogie à celui qui a été construit pour  
la rue St-Laurent en haut de la rue St-Louis, pour  
fermer les eaux du ruisseau de la rivière  
de l'Assomption à une hauteur de 10 mètres.  
Le Larivière vous donnera toutes les instructions nécessaires  
à ce sujet-là aujourd'hui au déjeuner.

Copy of mine  
Notre état  
D'assainissement  
Informer le bureau de ville Eng

✓

273

Montreal 6 Sept 1894

à son Honneur le Maire  
et à M. M. les Conseillers du  
Village de St Louis du Richelieu

Copie du Bureau

Messieurs,

Comme probablement la plupart d'entre vous, sans doute, en avez pris connaissance, le canal d'égout de 3'0" x 2'0" de l'avenue du Parc, de l'avenue Mont Royal au montant, a été trouvé affondré sur la plus grande partie de sa longueur lors qu'on y a creusé ces derniers jours pour y poser le tuyau à l'eau.

Les côtés de l'égout restaient en place, excepté toutefois sur une certaine ~~petite~~ longueur, dans tous les cas. J'ai donné ordre de refaire la couverture à 2 pieds et demi, de la poser au lieu de 2 pieds qu'elle avait avant afin de concorder à la nouvelle position des côtés qui sont cassés. Il me semble, Messieurs, Je dois vous faire part que l'état actuel résulte :

1<sup>e</sup> au peu de sable apporté au ras de la surface extérieure des gabarits l'hiver dernier, à l'exception des ordres réitérés que j'ai donnés au Foreman Warther.

2<sup>e</sup> Au relief imparfait du solle la trop grande proportion de sable qui a été employé dans la construction du mortier de ciment qui a servi à poser les briques de la couverture de l'égout.

J'ajouterai encore, Messieurs, qu'il y a lieu de faire le fait du temps rigoureux que nous avons eu l'hiver dernier ainsi que de l'incompétence manque d'expérience du "foreman" qui a presidé à la construction de ces travaux et que j'ai signalée dans le temps qu'il y a de droite à gauche  
*L'an l'hiver a été très  
froid et très sec*

274



Montreal 26 Septembre 1891

Mr. Elzey  
Président du Comité des bonnes  
affaires de la Ville de  
Montreal  
et les Conseillers  
de la Ville du même nom

C.P.R.

Cher Monsieur,

Je viens d'apprendre que  
les rues aux "manholes" sur l'effet de  
la rue de Jaspé que j'avais fait donner au  
demande de la Corporation n'a pas été  
mis dans le constructeur de ces "manholes".  
Le "juror" McCaughan fait rapport  
"qu'on" lui a dit que c'était trop haut et il  
en est résulté que le "manhole" à la hauteur  
de la rue de l'infirme, soit de un pied trop bas.  
Je comprends, Cher Monsieur, qu'en agissant  
diminuant la hauteur des "manholes" le cas  
des terrassements de la rue se trouve aussi  
diminué mais je ne puis d'un autre côté  
laisser passer la chose sans une attente forte  
d'attention sur le fait que il est indispensable  
~~de maintenir les manholes et les terrassements~~  
de la rue en question, à la hauteur que j'ai  
été indiquer si l'on ne veut pas que l'eau  
- gèle dans le tuyau de cette rue l'hiver  
prochain. Nous n'avons pas vu les rues aux  
"manholes" faire de mal à cette rue en vue de  
la protection du tuyau à l'eau. Il a l'heureux rôle de faire  
que l'eau dans le tuyau

275

P

P49/C5,8

4 b

1 2 4 6 8

ORIGINAL ILLISIBLE

✓  
Oct 18.

Montreal, 18 Octobre 1872

Et au nom de la ville  
de Montréal et celle de son  
maire à l'ordre du Comité

de l'assurance

Il est demandé à nos amis de faire tout ce qu'ils peuvent pour empêcher le débarquement de ces marchandises dans la ville de Montréal ou dans les environs de la même. Il est recommandé aux propriétaires de faire tout ce qu'ils peuvent pour empêcher le débarquement de ces marchandises dans la ville de Montréal ou dans les environs de la même.

A. G. Davis

Montréal le 18 Octobre 1872  
à 12 heures moins le quart.

Montréal le 18 Octobre 1872  
à 12 heures moins le quart  
Montréal le 18 Octobre 1872  
A. G. Davis

683

P49/C5,8

4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

## Municipalité de St-Louis du Mile End. Co. Hochelaga.

1<sup>o</sup> Five w. Lectures, carried on up to 31st of May  
including all older subjects from now & henceforth  
any class may be commenced or closed at any time.

Mois	Jour	Nom du journaliste	Montant soldeur
Janvier	1	rejoindre Mr & Mrs. Ferguson	1.00
"	2	Mr. Abbott, p't, m'dm're de Goyen	9.00
"	21	le matin de cours et d'après-midi, entièrement	1.00
"	"	" " " 1 noveme	0.00
"	22	le matin de cours (c. expédié 20.00 le 20.00)	311.00
Février	4	Mme George Fisher	9.00
"	10	Mr. Hammar, entièrement, dont 1.00 à Mr. Fox	1.00
"	12	Mr. Lamb, entièrement, moins l'agréé à Mr. Fox	1.00
"	25	Mr. Abbott, p't, entièrement, dont 1.00 à Mr. Fox	21.00
Mars	10	Mr. Edwards, dont 1.00 au m'dm're de Goyen	1.00
"	10	Mr. Abbott, fils, fûts et corsets	19.00
"	"	" " "	514.00
"	"	" " "	72.00
"	21	Canada - les journaux (c. expédié)	30.00
"	"	" " "	30.00
"	"	" " "	119.00
"	4	Mr. Abbott - 2.00 pour le m'dm're de Goyen	20.00
"	"	" " " 5.00, moins l'agréé	0.00
"	"	" " " 5.00, moins l'agréé	50.00
"	10	Mr. Abbott - 2.00, fûts et corsets	0.75
"	25	bill pour le m'dm're de Goyen au m'dm're	0.00
"	Hamilton - 2.00, expédié à Mr. Fox	54.00	
"	27	Mr. Ferguson, chandales.	1.00
"	"	" " "	0.00
"	"	entier et co. - bagages, moins l'agréé	0.00
"	"	Canada - les journaux (c. bagages, moins l'agréé)	20.00
"	"	" " "	21.00
"	"	" " "	0.00
Total à payer :			12.00
Total à verser :			16.00



Q

卷之三

P49/C5,8

四

1 2 3 4 5 6 7 8

Municipalité de St-Louis du Mile End. C. Rocheluzet.

2<sup>e</sup> Liste de paye pour la main d'œuvre employée à  
la construction des écluses de la St-Marguerite,  
du 1<sup>er</sup> au 15<sup>e</sup> Octobre 1891

19	100 francs, évent de la St-Marguerite	100 00
	Lachapelle, menuis, évent généraux	3 00
5	Carte d'écluses entière, en bois	22 40
"	" " " " " en bois	1 00
1	Entier, charroyage bûches, évent généraux	10 00
"	Liste de liste, évent en bois	19 90
10	Charroyage de bois flottants . . . .	2 30
"	" " " " "	12 10
11	Bois de char, 30 francs	4 50
23	Gardien pour le chantier de l'éclus de L'Argentière	7 00
"	Liste de liste, évent en bois	211 00
20	Lachapelle évent généraux	9 00
	Gardien pour le chantier de l'éclus de L'Argentière	7 00
"	Liste de paye, évent d'éclus en bois	243 40
21	100 francs, évent de l'éclus de L'Argentière	3 00
"	Liste de liste, évent d'éclus en bois	331 50
	Gardien d'écluses en bois de l'éclus de L'Argentière	7 00
10	Liste de paye, évent d'éclus en bois	169 10
	Gardien d'écluses en bois de l'éclus de L'Argentière	7 00
"	Liste de liste, évent d'éclus en bois	141 00
	Gardien d'écluses en bois de l'éclus de L'Argentière	7 00
22	E. Guérin, évanouissement, pour l'école de l'éclus de l'Argentière	36 90
"	Bois de char, 30 francs	7 00
24	Gardien d'écluses en bois de l'éclus de L'Argentière	135 30
"	Liste de paye, évent d'éclus en bois	104 10
25	" " " " " en bois	7 00
"	Gardien d'écluses en bois de l'éclus de L'Argentière	14 00
26	Liste de paye, évanouissement école de l'éclus de l'Argentière	141 10
	Les vêtements	372 10
		700 90

26

8X

(5)

1199	Sept.	6405 40
Chambre & Garçons de l'école à la ville de Jaén	7 57	
"    "    "    "    "    "    "	57 41	57 81
Total		8673 21

• Canal 1st Avenue 125

278

三

P49/C5,8

102



3<sup>e</sup> L'istik 'es factures non payées, pour un bureau  
estillage de langlois' sans la contribution des agents  
de la 'municipalité' à la date du 1<sup>er</sup> Octobre 1922

1094			
	1095	1096	
	1097	1098	
	1099	1100	
	1101	1102	
	1103	1104	
	1105	1106	
	1107	1108	
	1109	1110	
	1111	1112	
	1113	1114	
	1115	1116	
	1117	1118	
	1119	1120	
	1121	1122	
	1123	1124	
	1125	1126	
	1127	1128	
	1129	1130	
	1131	1132	
	1133	1134	
	1135	1136	
	1137	1138	
	1139	1140	
	1141	1142	
	1143	1144	
	1145	1146	
	1147	1148	
	1149	1150	
	1151	1152	
	1153	1154	
	1155	1156	
	1157	1158	
	1159	1160	
	1161	1162	
	1163	1164	
	1165	1166	
	1167	1168	
	1169	1170	
	1171	1172	
	1173	1174	
	1175	1176	
	1177	1178	
	1179	1180	
	1181	1182	
	1183	1184	
	1185	1186	
	1187	1188	
	1189	1190	
	1191	1192	
	1193	1194	
	1195	1196	
	1197	1198	
	1199	1200	
	1201	1202	
	1203	1204	
	1205	1206	
	1207	1208	
	1209	1210	
	1211	1212	
	1213	1214	
	1215	1216	
	1217	1218	
	1219	1220	
	1221	1222	
	1223	1224	
	1225	1226	
	1227	1228	
	1229	1230	
	1231	1232	
	1233	1234	
	1235	1236	
	1237	1238	
	1239	1240	
	1241	1242	
	1243	1244	
	1245	1246	
	1247	1248	
	1249	1250	
	1251	1252	
	1253	1254	
	1255	1256	
	1257	1258	
	1259	1260	
	1261	1262	
	1263	1264	
	1265	1266	
	1267	1268	
	1269	1270	
	1271	1272	
	1273	1274	
	1275	1276	
	1277	1278	
	1279	1280	
	1281	1282	
	1283	1284	
	1285	1286	
	1287	1288	
	1289	1290	
	1291	1292	
	1293	1294	
	1295	1296	
	1297	1298	
	1299	1300	
	1301	1302	
	1303	1304	
	1305	1306	
	1307	1308	
	1309	1310	
	1311	1312	
	1313	1314	
	1315	1316	
	1317	1318	
	1319	1320	
	1321	1322	
	1323	1324	
	1325	1326	
	1327	1328	
	1329	1330	
	1331	1332	
	1333	1334	
	1335	1336	
	1337	1338	
	1339	1340	
	1341	1342	
	1343	1344	
	1345	1346	
	1347	1348	
	1349	1350	
	1351	1352	
	1353	1354	
	1355	1356	
	1357	1358	
	1359	1360	
	1361	1362	
	1363	1364	
	1365	1366	
	1367	1368	
	1369	1370	
	1371	1372	
	1373	1374	
	1375	1376	
	1377	1378	
	1379	1380	
	1381	1382	
	1383	1384	
	1385	1386	
	1387	1388	
	1389	1390	
	1391	1392	
	1393	1394	
	1395	1396	
	1397	1398	
	1399	1400	
	1401	1402	
	1403	1404	
	1405	1406	
	1407	1408	
	1409	1410	
	1411	1412	
	1413	1414	
	1415	1416	
	1417	1418	
	1419	1420	
	1421	1422	
	1423	1424	
	1425	1426	
	1427	1428	
	1429	1430	
	1431	1432	
	1433	1434	
	1435	1436	
	1437	1438	
	1439	1440	
	1441	1442	
	1443	1444	
	1445	1446	
	1447	1448	
	1449	1450	
	1451	1452	
	1453	1454	
	1455	1456	
	1457	1458	
	1459	1460	
	1461	1462	
	1463	1464	
	1465	1466	
	1467	1468	
	1469	1470	
	1471	1472	
	1473	1474	
	1475	1476	
	1477	1478	
	1479	1480	
	1481	1482	
	1483	1484	
	1485	1486	
	1487	1488	
	1489	1490	
	1491	1492	
	1493	1494	
	1495	1496	
	1497	1498	
	1499	1500	
	1501	1502	
	1503	1504	
	1505	1506	
	1507	1508	
	1509	1510	
	1511	1512	
	1513	1514	
	1515	1516	
	1517	1518	
	1519	1520	
	1521	1522	
	1523	1524	
	1525	1526	
	1527	1528	
	1529	1530	
	1531	1532	
	1533	1534	
	1535	1536	
	1537	1538	
	1539	1540	
	1541	1542	
	1543	1544	
	1545	1546	
	1547	1548	
	1549	1550	
	1551	1552	
	1553	1554	
	1555	1556	
	1557	1558	
	1559	1560	
	1561	1562	
	1563	1564	
	1565	1566	
	1567	1568	
	1569	1570	
	1571	1572	
	1573	1574	
	1575	1576	
	1577	1578	
	1579	1580	
	1581	1582	
	1583	1584	
	1585	1586	
	1587	1588	
	1589	1590	
	1591	1592	
	1593	1594	
	1595	1596	
	1597	1598	
	1599	1600	
	1601	1602	
	1603	1604	
	1605	1606	
	1607	1608	
	1609	1610	
	1611	1612	
	1613	1614	
	1615	1616	
	1617	1618	
	1619	1620	
	1621	1622	
	1623	1624	
	1625	1626	
	1627	1628	
	1629	1630	
	1631	1632	
	1633	1634	
	1635	1636	
	1637	1638	
	1639	1640	
	1641	1642	
	1643	1644	
	1645	1646	
	1647	1648	
	1649	1650	
	1651	1652	
	1653	1654	
	1655	1656	
	1657	1658	
	1659	1660	
	1661	1662	
	1663	1664	
	1665	1666	
	1667	1668	
	1669	1670	
	1671	1672	
	1673	1674	
	1675	1676	
	1677	1678	
	1679	1680	
	1681	1682	
	1683	1684	
	1685	1686	
	1687	1688	
	1689	1690	
	1691	1692	
	1693	1694	
	1695	1696	
	1697	1698	
	1699	1700	
	1701	1702	
	1703	1704	
	1705	1706	
	1707	1708	
	1709	1710	
	1711	1712	
	1713	1714	
	1715	1716	
	1717	1718	
	1719	1720	
	1721	1722	
	1723	1724	
	1725	1726	
	1727	1728	
	1729	1730	
	1731	1732	
	1733	1734	
	1735	1736	
	1737	1738	
	1739	1740	
	1741	1742	
	1743	1744	
	1745	1746	
	1747	1748	
	1749	1750	
	1751	1752	
	1753	1754	
	1755	1756	
	1757	1758	
	1759	1760	
	1761	1762	
	1763	1764	
	1765	1766	
	1767	1768	
	1769	1770	
	1771	1772	
	1773	1774	
	1775	1776	
	1777	1778	
	1779	1780	
	1781	1782	
	1783	1784	
	1785	1786	
	1787	1788	
	1789	1790	
	1791	1792	
	1793	1794	
	1795	1796	
	1797	1798	
	1799	1800	
	1801	1802	
	1803	1804	
	1805	1806	
	1807	1808	
	1809	1810	
	1811	1812	
	1813	1814	
	1815	1816	
	1817	1818	
	1819	1820	
	1821	1822	
	1823	1824	
	1825	1826	
	1827	1828	
	1829	1830	
	1831	1832	
	1833	1834	
	1835	1836	
	1837	1838	
	1839	1840	
	1841	1842	
	1843	1844	
	1845	1846	
	1847	1848	
	1849	1850	
	1851	1852	
	1853	1854	
	1855	1856	
	1857	1858	
	1859	1860	
	1861	1862	
	1863	1864	
	1865	1866	
	1867	1868	
	1869	1870	
	1871	1872	
	1873	1874	
	1875	1876	
	1877	1878	
	1879	1880	
	1881	1882	
	1883	1884	
	1885	1886	
	1887	1888	
	1889	1890	
	1891	1892	
	1893	1894	
	1895	1896	
	1897	1898	
	1899	1900	
	1901	1902	

*Parties non payées et non accompagnées à date :*

July 21 1910. Total

162.00    993.00  
              3 993.00

P49/C5,8

三

1 **2** 3 4 5 6 7 8

Résumé :

Monté au au 1<sup>er</sup> Octobre 1894)

1<sup>e</sup> Fabrice jardins pour matériaux, utilitaires, &c. \$18.88  
2<sup>e</sup> Véhi à faire pour main d'œuvre 5513.41  
3<sup>e</sup> Factures non payées, à faire 993.00  
Total: \* \$425.09

Monté, 1<sup>er</sup> Octobre 1894

monseigneur St Louis architecte de l'île.

27/10

P49/C5,8

1 0 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End, 1<sup>er</sup> Octobre 1894

1894

Juin, 2 ✓	Rue grasse - paye -	101. 45
" " ✓	Gros gérance, P. Lachapelle salarie minceur -	6. 00
" 5 ✓	Jordan Larue réparation village au Saguenay -	38. 45
" " ✓	d o - " " " Carpentier	2. 10
" 7 ✓	Lapraire Brest Co - linge -	4. 50
" " 0	L. Collerette fils cradles rue grasse -	9. 57
" 8 ✓	Gros gérance charroyer et bar bûche à vendre.	16. 00
" " ✓	Eustache Carpentier paye -	89. 95
" 15 ✓	" " charroyer bois d'étais	2. 28
" " "	Carpentier " "	62. 00
" " 0	J. L. Varies billet ne boursier	609. 37
" 18 ✓	Chs Corbeil - sable - bruyage -	4. 50
" 21 0	Augot Léonard Larivière, village -	1. 25
" " 0	" " " Trincaux -	3. 00
" 22 0	Ottawa Powder Co. esplots -	
" " 45 <sup>m</sup> + 52 <sup>m</sup> + 45 <sup>m</sup> + 150 <sup>m</sup> + 48 <sup>m</sup>		341. 25
" 23 ✓	rue grasse à Carpentier - liste de paye - gardien.	7. 00
" " ✓	épuit par av. liste de paye	314. 02
" 30 ✓	liste de paye - Lachapelle 9 <sup>m</sup> + gardien 7 <sup>m</sup> payé 16. 00	
" " ✓	" " " épuit par -	246. 45
		99

Juillet.

Juillet 4 ✓	Dame Larue rep. village au Saguenay	27. 10
" " 0	Dideric gardien rep. village " "	27. 50
" 6 ✓	liste de paye Par av.	331. 30
" " " "	gardien cf. car. & grasse	7. 00
" 13 0	W. Chouinard cf. par av. village -	1. 74
" " " "	cf. Par av. liste de paye -	439. 10
" " "	gardien rue de grasse & la grasse -	7. 00
" " 0	Dideric et mulier avec grasse & Carpentier <del>deux</del> 0. 35	
" 20 ✓	liste de paye - Par av -	444. 00
" " " "	gardien Car. & grasse -	7. 00
" 25 0	L. Collerette fils - cf. Par av. cradles	21. 75
" " 0	E. Grinn rep. village " 43 <sup>m</sup> munitionne 3 <sup>m</sup> de 12 <sup>m</sup> 30. 90	
		3209. 98

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End,  
\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

Juillet 28	✓ Liste dépare gardien Caspian & Caspian	3209.98	7.00
" "	✓ Parc ar. liste de paie hummes —		465.64

Août

Août 14	✓ Rue Caspian - liste dépare —	104.10
" "	✓ Gardien " " " Caspian & Caspian	7.00
" "	✓ Parc ar. — " " "	14.00
" 11	✓ Gardien gardien ejust Caspian rep. outils	0.70
" "	✓ Parc ar. — Gardien gardien " "	23.20
" "	✓ " " " liste de paie —	76.90
" "	✓ " " " Gardien Caspian & Caspian	7.00
" "	✓ Parc ar. Lachapelle 9 <sup>e</sup> et chambord 17 <sup>e</sup> gardien	40.00
" 16	✓ ejust Caspian — 1 <sup>e</sup> gardien —	9.15
" 20	✓ ejust Caspian — 1 <sup>e</sup> gardien —	23.20
" 20	✓ Nap. Lapalé & fils huile & ciment	29.40
" "	" " " " "	514.61
" "	" " " " "	72.80
" 21	✓ C. J. F. Co. huile —	63.50
" "	" " " "	63.50
" "	" " " "	119.00
" 18	✓ Caspian liste dépare —	78.40
" "	✓ Caspian " " "	43.25
" 24	✓ Ch. Garth & Co 2 canules manchot au papa 20.00	20.00
" "	✓ ejust Caspian 5 canules de manchot — 50.00	50.00
" "	✓ Caspian — " " " " " 50.00	50.00
" "	✓ J. O. Villeneuve & Co. 1 dz. gobe au canaf 0.75	0.75
" 25	✓ Gardien Caspian & Caspian —	7.00
" "	✓ liste dépare Parc ar. —	500.46
(28)	✓ ejust Parc ar. — alle —	3.00
" "	✓ Parc ar. Hamilton Pardon Co repas —	54.88
" "	✓ W. Chomedey ej. Parc ar. Chomedie —	1.30
" "	✓ Brunet & Co. huile — ejust Caspian. 20.40	20.40
" "	✓ C. J. F. Co huile ejust du Parc	63.50
" "	" " " " "	71.60
" "	" " " " "	63.50
" 31	✓ Montréal Kelly & Co tuyaux mélange tabac tabac —	116.30
		58.92 7.3

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

3 St-Louis du Mile-End,

189

Avril 31 -	Wm Mc Nally & Co pay au n <sup>e</sup> Belair & Albion.	mai 52.92.73 17.52
"	lire le avril	39.96
"	" 13 "	21.60
"	" 14 mars	6.30
"	" 22 "	6.30
"	" 24 "	6.30
"	" 26 "	12.60
"	" 27 "	8.10
"	" 28 "	6.30
"	" "	6.30
"	" 29 "	6.30
"	30 invent	28.00
"	9 mai " " = 28.72 3 → 28.72	
"	7 Mai invent 25 <sup>me</sup> ligne } 12.18	

Sépt

Septembre .	1 <sup>v</sup> agent fum. gardien casq. & sacs	7.00
"	" 1 <sup>v</sup> agent n <sup>e</sup> Belair - fum. en valise	0.80
"	" Pac. av. payé	509.04
"	" " Johnson change de acier	0.50
4	5 <sup>v</sup> " " Déd. fum. rep. outils	23.68
"	6 <sup>v</sup> Johnson change de - Pac av	0.50
"	8 <sup>v</sup> agent Pac av. payé	449.48
"	" gardien sacs & comp	7.00
"	8 <sup>v</sup> rep. agent Pac en bas. payé les humus.	72.92
"	100 H. Bûches en anche fum. et sacs Pac av. <sup>abuse</sup>	8.25
"	14 <sup>v</sup> agent Pac av. Déd. fum. rep. outils	
"	25.45 fum. n <sup>e</sup> de pac au 1 <sup>r</sup> Jour 3 <sup>me</sup> 3 → 55.54	55.54
"	bal. 27 <sup>me</sup> fum rep. outils →	11.01
"	80 - 80 - rep. outils fum. Pac av.	1.75
"	0 <sup>v</sup> agent Pac av. clé, cadenas etc - W. Chomedé	54.30
15 <sup>v</sup>	rep. agent Pac en bas. payé humus.	422.11
"	agent Pac en haut payé	4.00
"	gardien sacs →	7.00
22 <sup>v</sup>	" "	547.92
"	rep. agent Pac en bas. humus -	72.62

PROVINCE DE QUEBEC.  
District de Montreal.

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

\* Comté d'Hochelaga. \*

St-Louis du Mile-End,

189

1894

Sept. 22	✓ ayer au Dr. en laur lecole des pape -	716.04
" 29	✓ " — " " " "	643.03
" "	✓ " une soupe" —	12.75
" "	✓ Souper " —	7.50
" "	✓ Souper — pape —	50.30
		✓ 904.86



P49/C5,8

1 0 8

2 4 6 8

5

6

Municipalité du Village de St-Louis du Mile-End.

**\* Comté d'Hochelaga. \***

St-Louis du Milc-End, ~~1<sup>st</sup> Oct~~ 1894

Factures en pagès à date  
de construction d'après

1894

*date facturé*

Mar 27	- J. B. le Cadre, dominoes, iron album -	<sup>receipt</sup>	13.45
Sept 14	- C. I. F. Co. against me place - lignes -	{	64.00
" 13	or 136" - 1 <sup>st</sup> payment	}	134.50
" 12	W. Horowitz dinner from garage and drayage "	"	2.00
" 5 & 8	" " dinner - candies Black Rose "	"	2.05
" 8	Rue de l'ace au bras preparation W. Horowitz "	"	2.40
22 June	Ottawa Pardes Co -	Rue de l'ace	87.75
27 "	" " "	" "	61.50
11 Juillet	" " "	Lyon en verre de 450	54.00
19 "	" " "	" "	61.50
25 "	" " "	" "	33.00
27 aout	" " "	" "	54.00
31 "	" " "	" "	108.00
7 Sept	" " "	" "	54.00
10 "	" " "	" "	15.00
(31 aout)	James Bellair & Co cast steel	"	24.27
6 Sept	" " " " "	"	16.33
(31 aout)	Seybold Son & Co 3 day bill " " "	"	17.25
7 Sept	Wm Mc Nally, re-purposed me dried rice " bands "	"	27.00
10 Juillet	Jelmore & Co numbers de pique et un	"	5.00

factures non payées  
et non acceptées à date

34 Juller & Co Ottawa Sander Co -  $\frac{3 \times 54}{162} = 162.$  162.00

284

✓ ✓ ✓  
993 00  
68 143

# 993.06  
9041.46  
10034.46  
609.37  
- 9425.89

P49/C5,8

105

Montréal 9 octobre 1874

Copie

Copie du Bureau

Le Dr Aug  
Président du Comité des Tramways  
de la Corporation  
Montreal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de faire  
~~Sous la recommandation~~  
que vous me fassiez rapport que la "fusée"  
dont on s'est plaint sur les tramways d'après  
le peu de place dernièrement étant celle  
fournie par la Hamilton Parder Co.  
D'un autre côté j'ajoute que toutes les offres  
fournies par la Ottawa Parder Co jusqu'à  
présent ne ont été des plus satisfaisantes  
Tous ces rapports.

J'ai l'honneur d'être cher Monsieur  
Votre très obéissant serviteur  
Le Gouvernement  
Institut des Tramways de Montréal.

289

MM

P49/C5,8

1 1 0

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, 15 Octobre, 1894.

A Son Honneur le Maire et à  
M. M. les Conseillers  
du Village de St Louis du Mile End

Messieurs

J'ai l'honneur d'attirer votre atten-  
tion sur le fait que la tranchée de l'égout  
de l'Av Dufourd (en haut) est maintenant  
prête à recevoir le tuyau à l'eau sur une lon-  
gueur de 900 pds

J'ai déjà demandé à maintes reprises à M. M.  
à la Rue d'eau, qu'elle passe au tuyau, mais  
on a toujours retardé et finalement on me  
promet encore une fois la chose pour la fin  
de cette semaine-ci

Je recommanderai donc M. M. que si à la fin  
de cette semaine la Rue n'a pas tenu de  
tuyau à l'eau sur le chantier de la rue  
Dufourd, qui ordre doit donné au foreman  
Mc Caughan de remplir les tranchées jusqu'au  
milieu de la rue

J'ai l'honneur être M. M.  
Vos très obéissants Serviteurs  
(Signé) Emile Vanier

Ingénieur de St Louis du Mile End



# Égouts de St. Louis du Mile End.

Etat détaillé du coût final des travaux d'égout.

## Rue Cowgrain. (3'x2') (de St. Louis à Maguire)

4000	Briques posées, charroyage, tableau et ciment compris, à 1000 briques	@ 11.15	678	24
	Explosifs pour 788 verges cubes de roc enlevés dans l'excavation	@ 0.44	345	72
	Bois pour couvrir la tranchée, outils, bâche-ments, etc., pour 308 1/3 verges d'égout	@ 1.45	435	36
5	couvercles de manholes	@ 10.00	50	00
	Main d'œuvre		3414	05
	Gardien		49	00
1	Puisard St Georges posé		45	16
	Proportion des droits de connection de 308 1/3 verges d'égout, avec Montréal,	@ 0.10	30	83
	Services d'ingénieur à 5% sur le coût		252	43
			5301	82

### A déduire :

9 1/3 verges de manholes	@ 4.50 =	42.00	
5 couvercles de ..	@ 10.00 =	50.00	
1 puisard St Georges	@ 45.16 =	45.16	
Frais d'ingénieur @ 5%	6.85		144 01
	à répartir		5157 81

Montréal, 29 Octobre 1894.

294

Kelly

Montreal, 29 Octobre 1894

# Égouts de St. Louis du Mile End.

## Rue Gasparé Listes de paye.

17 Novembre 1893

25	"		261	55
2	Décembre	"	351	43
8	"	"	257	61
15	"	"	256	13
23	"	"	263	36
28	"	"	35	35
30	"	"	341	02
30	"	"	46	15
5	Janvier 1894.	"	20	60
13	"	"	242	31
19	"	"	351	30
27	"	"	365	56
2	Février	"	273	22
9	"	"	205	79
23	Mars	"	15	80
30	"	"	41	52
7	Avril	"	98	76
13	"	"	34	60
5	Mai	"	149	20
11	"	"	231	19
19	"	"	172	51
25	"	"	214	72
2	Juin	"	101	45
18	Tout	"	43	25
29	Septembre	"	12	75
31	OCTOBRE	"	50	51
6	OCTOBRE	"	72	15

Pots: Garçon : Préparation chargée à la rue Gasparé \$49.50 Total:

\$4562 23.

Longueur totale de l'égout : 924 pieds.

Manhole 12 verges.

Couvertures de manhole 5. - Pas de huisante payé à date.



# Égouts de St. Louis du Mile End.

*Etat détaillé du coût final des travaux d'égout.*

## Rue Gaspé (3'x2') (De St. Louis à Maguire)

149.000	Brigues posées, charroyage, sable et ciment compris, le 1000 briques	@ 11.13	692 37
	Excavation pour 882 verges cubes de roche enlevées dans l'excavation	@ 0.44	388 08
	Bois pour couvrir la tranchée, outils, bâchement, etc., pour 300 verges d'égout	@ 1.415	434 89
5	Couvercles de manholes	@ 10.00	50 00
	Main d'œuvre		1552 23
	Gardien		19 50
	Préparation des droits de connection de 308 verges d'égout avec Montréal	@ 0.10	30 80
	Taxes d'ingénieur : 5% sur coût	310 39	* 6518 26 *

### A déduire :

12 verges de manhole	@ 4.50	= 54.00
5 couvercles de .	@ 10.00	= 50.00
Taxes d'Ingénieur 5%	5.20	
	A répartie	

Montréal, 29 Octobre 1894.

12  
~~ix~~

# Égouts de St. Louis du Mile-End.

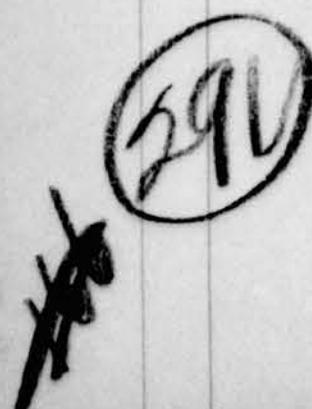
Rue Casgrain.

Listes de paye.

9	Février 1894.		138	45
16	" "		101	51
23	" "		249	33
3	Mars "		321	74
10	" "		126	42
17	" "		259	46
23	" "		233	57
30	" "		399	17
7	Avril "		324	69
13	" "		369	21
21	" "		236	12
27	" "		221	71
5	Mai "		107	30
11	" "		52	47
17	Juin "		89	95
4	Juillet "		104	10
18	" "		79	41
	Total :		3414	05

Notes: Gardien: Proportion chargeable  
à la rue Casgrain: \$49.00.  
Longueur totale de l'égout: 925 pieds.  
Manhole: 9½ verges  
Couvercles de manhole 5  
St George's Gully 1.

Montréal, 29 Octobre 1894.



6 Dicembre 1894

Renseignements téléphonés à M. Vincent,  
à St Louis du Mile End à 6 heures p.m.

Cir/

Connection "Bellmuth" faite au coin des  
rues St Louis et Clarke.

Égout de 3'0" rue Clarke.

De St Louis à Bélanger et à Bernard  
partie 3'0" rond et partie ?

Rue Bernard - de Clarke à limites Outremont.

Rue St Urbain draine :

1<sup>o</sup> de Viateur à Bernard,  
2<sup>o</sup> . . . . à St Louis.

Rue Waverly draine :

1<sup>o</sup> de Viateur à Bernard,  
2<sup>o</sup> . . . . à Bélanger et St Louis  
par St Urbain.

Rue St Georges draine :

1<sup>o</sup> de Viateur à Bernard,  
2<sup>o</sup> . . . . à Bélanger et St Louis  
par Bonneau.

Rue Tamisier draine :

1<sup>o</sup> de Viateur à Bernard,  
2<sup>o</sup> . . . . à St Louis par Mance.

30

Rue Hutchison draine :

- 1° d'un point à 350 pds. au nord de Bélanger à Bernard.
- 2° du point à 350 pds. au Nord de Bélanger dans Bélanger.

Rue Bélanger.

a construire :

- 1° de Waverly à St Urbain.
- 2° de St Georges à Bonneau.
- 3° de Amiral à Manse,
- 4° de Hutchison à Parc.

Pas possible d'utiliser l'égout actuel  
rue St Laurent pour le drainage ci-dessus.

300



Montreal 13 December 1890

Louis Daze Esq  
Président du Comité des Travaux  
Méteux

CJR /

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faîtes ces jours-ci sur sujet du plan de l'égout de la rue Clarke, je dois vous dire que ce plan est fait déjà depuis longtemps, le même que celui de l'égout de la rue Young, et que si vous décidez de commencer les travaux de la rue Clarke, immédiatement tout pour cela est fait quant à ce qui me concerne.

Il n'y aucun doute que le temps le plus propice à tous les points de vue pour faire ce travail est en hiver, car vous savez qu'à cet endroit <sup>terrasse</sup> le niveau est très bas.

Maintenant, comme vous le savez aussi vous continuerez l'égout de l'avenue du Parc jusqu'à la rue Bernard, c'est-à-dire 232 pieds plus loin que l'endroit où a été bâti le canal en briques, ceci pour éviter de diminuer un tout droit pour le court par <sup>pièce</sup> court de l'égout actuel <sup>le point de la rue St-Jean</sup> ou que les 232 pieds additionnels a jone quel peu profonds.

Maintenant comme les travaux de la rue Clarke

(205)

✓

2

Sur urgence et que la ~~voie~~ <sup>au stade</sup> d'avenue ~~est~~ <sup>est</sup> aban-  
dante on attend après cela, Je vous demanderais  
de vouloir bien choisir immédiatement un "fore-  
man" adéquat pour ces travaux là, car M.  
McCaughan étant occupé en hôtel sur l'avenue  
du Parc et devant aussi après cela faire l'fade  
de la rue Young, il serait impossible de faire  
les travaux de la rue Clarke avec le même "foreman".

Je ne permettrai à cette occasion de vouloir  
~~lorsqu'il sera nécessaire de~~ bien nommer à ~~cette~~ charge sur la rue Clarke  
M. Lassendre fils qui a l'expérience voulue et qui nous  
a déjà rendu de bons services.

Je compte que vous prendrez une décision là  
vers le plus tôt possible et que vous m'assurez  
du jour précis où il faudra ~~agir~~ commencer  
les travaux au quartier.

Ici est l'homme d'être, Charlemagne,  
Veuillez très obligeant serviteur  
J. Eustache Davies  
Directeur Stade du stade.

(304)

XPD

*Copie définitive  
du Bureau*

1894-95

---0---

19  
*ET Night*

D E V I S.

DES TRAVAUX D'EGOUT REQUIS PAR LE  
VILLAGE DE ST LOUIS DU MILIE END, COMTE D'HOCHELAGA, P.Q.

POUR EXECUTION DURANT L'HIVER DE 1895.

-----00000-----

AVIS, PLANS, PROFILS : Sur les rues Clarke, Young, Beaubien et St Eugéne  
ETC.

L'Entrepreneur devra construire les égouts en brique  
mentionnés dans sa soumission. L'Ingénieur de la Muni-  
cipalité donnera à l'Entrepreneur, en temps opportun,  
avis par écrit, de l'endroit où devront commencer les  
travaux. La section longitudinale désigne les profon-  
deurs approximatives auxquelles l'égout sera construit.  
La section transversale montre la grandeur et la forme  
de l'égout et des briques employées dans la construction  
des dits égouts.

MATERIAUX.

L'Entrepreneur fournira tous les matériaux, outil-  
lage, main d'œuvre, etc. dont il aura besoin pour mener  
l'ouvrage entrepris à bonne fin.

MATERIAUX DE LA  
TRANCHEE.

L'Ingénieur indiquera la longueur de la tranchée à  
faire sur la rue. Les matériaux trouvés dans la tranchée  
appartiendront à la Municipalité et tout excédant de  
déblai, jugé par l'Ingénieur comme inutile au remblai des  
tranchées etc sera charroyé et déposé en dedans des bornes  
de la Municipalité, en temps, lieux et mode jugés conven-  
ables par l'Ingénieur.

322

~~A~~

P49/C5,8

1 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8

MACADAM.

Le macadam s'île yaliou sera mis avec soin sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on y mêle aucunement de terre; il sera replacé soigneusement sur la surface, quand le remplissage en aura été fait convenablement.

EXCAVATION

L'excavation comprendra toutes les matières enlevées dans le cours de la construction de l'égoût, roc compris. Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher les éboulements de se produire et l'Entrepreneur sera tenu responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de l'exécution de ses travaux.

BOIS D'ETANCONNAGE. Quand l'Ingénieur l'exigera le bois servant à étanconner sera laissé et enterré dans la tranchée et la rémunération extra à être accordée sera évaluée par lui.

ASSECHEMENT.

Lorsque requis L'Entrepreneur devra à ses propres frais, enlever par des moyens convenables, l'eau qui pourrait se trouver dans la tranchée; il devra faire des rigoles ou toute autre chose nécessaire pour tenir la tranchée à sec pendant toute la durée des travaux, et ce aussi, sans rémunération aucune.

SABLE MOUVANT.

Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant ou de toute autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption le jour et la nuit sur demande de l'Ingénieur à cet effet.

321  
X

**CÔTES DE L'ÉGOUT.** Le dessous et les côtes de l'égoût seront bien remplis avec des matières convenables provenant de la tranchée ou d'ailleurs et bien tassées.

**ÉGOUTS EN BRIQUE.** L'égoût en brique sera de forme ovale et les dimensions seront de trois pieds par deux pieds à l'intérieur (voir croquis). Cet égoût aura son radier (inverts) construit en terre cuite, vitrifiée, de première classe et reposant sur le fond du "cradle", lequel sera fait conforme au croquis et pour lequel aucun extra ne sera payé. (Le "cradle" devant être conforme au modèle employé sur les travaux d'égoût de la Municipalité de St. Louis du Mile End exécutés à la journée).

**EXCAVATION DU ROC.** Quand il y aura lieu, le roc sera creuse en une largeur approuvée de chaque côté de l'ouvrage fini.

**BRIQUE.** L'excavation dans le roc devra être faite avec toutes les précautions, afin de protéger la vie et la propriété, et l'Entrepreneur sera responsable de tous dommages quelconques. La brique employée devra être saine, bien faite, entière et bien cuite, dure de part en part et ayant les dimensions convenables et approuvées.

L'ouvrage en brique devra être bien lié, les joints seront bien foulés et bien pleins tirés à la truelle et, en aucun cas, de plus de un quart de pouce d'épaisseur. Le mortier employé sera un mortier de ciment de Portland importé exclusivement, l'emploi de la chaux dans les

travaux

320  
XX

travaux étant formellement interdit. Le ciment employé  
**CIMENT** devra être de qualité approuvée par l'Ingénieur.  
Le mortier employé sera fait de une partie de ciment pour  
deux parties de gros sable de grève de Hudson -Rivière  
Ottawa) ou de tout autre sable dont la qualité sera ap-  
prouvée. Le ciment et le sable seront gâchés seulement  
au fur et à mesure qu'on en aura besoin, sous la surveil-  
lance de l'Ingenieur ou de son représentant et à sa  
satisfaction. Le ciment sera gardé au sec et en aussi  
bonne condition que lors de sa livraison jusqu'à ce qu'il  
soit employé. Les essais de ciment sur machine spéciale  
seront faits aux frais de l'Entrepreneur, par l'Ingénieur  
soussigné et ne devront pas donner moins de 300 lbs. au  
pouce carré avec des briquettes de ciment pur, après  
sept jours d'immersion.

**VOÛTE DE L'EGOUT** La voûte de l'égoût sera élevée sur des cintres  
bien faits et le couronnement en sera bien fermé par des  
clefs de voûte en plein mortier de ciment. L'extrados  
de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment  
d'au moins un quart de pouce d'épaisseur et les cintres  
ne seront pas enlevés de l'égoût avant que la voûte ne  
soit bien recouverte par le remblai de la tranchée qu'on  
aura au préalable bien pilonnée.

**EXTREMITE DE L'EGOÛT** L'extrémité de l'égoût en brique sera toujours con-  
struite avec mur de huit pouces d'épaisseur et aucune  
remunération additionnelle ne sera payée à l'Entrepreneur  
pour ce travail; il en sera de même pour les connections  
à

319  
100

à faire avec les égouts déjà construits au besoin.

**ÉGOUTS EN GRÈS.** Les tuyaux en grès devant servir aux travaux, au besoin, seront en argile vitrifiée, parfaitement sains et sans aucun défaut, d'une longueur d'au moins trois pieds et de la qualité connue sous le nom de tuyaux de St Jean. Ils doivent être bien cuits de part en part et bien glacés dans toute leur étendue, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les tuyaux en grès devront être bien assis dans le fond de la tranchée, sur une couche de remplissage suffisamment moelleuse pour prévenir tout accident ultérieur. L'Entrepreneur fournira et posera des madriers pour asscoir les dits tuyaux dans le fond de la tranchée, le tout d'après les dessins et ordres de l'Ingenieur, sans charge extra.

**JOINTAGE DES TUYAUX** La liaison des tuyaux de grès se fera à joints concentriques, composés d'abord d'étope goudronnée, insérée de force dans l'emboîtement du tuyau, avec un outil de calfat, et ensuite de mortier de ciment.

On aura soin qu'il ne s'en introduise pas dans l'intérieur où dans le corps du tuyau.

**"MANHOLES"**

L'Entrepreneur construira des regards d'égouts (manholes) là où il est indiqué sur les plans et profils avec barres de fer et couvercles en fonte, tels que déjà faits sur les autres égouts de la Municipalité.

L'Entrepreneur fournira tous les matériaux nécessaires à la confection de ces regards et son prix de soumission pour l'égout devra inclure le coût de ce travail.

Les

318  
P#

JONCTIONS.

Les jonctions opérées avec les autres égouts seront faites sans frais extra; le prix accordé pour l'égout, devant couvrir le coût des dites jonctions, le tout suivant les plans détaillés à cet effet.

BRANCHEMENTS.

Dans les égouts en brique l'Entrepreneur posera où il en sera requis et à ses frais, des branchements particuliers en tuile de grès de neuf pouces de diamètre ("collars") bien reliés à l'égout principal et avec tampons en bois bien cimentés ou jointés avec de l'argile

REBELLAIS EN TERRE. La tranchée sera bien remplie; la terre d'abord sera remise en place convenablement et bien foulée, par couche de un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée et tel que l'ordonnera l'Ingénieur - le tout suivant l'ordre que pourra donner l'Ingénieur soussigné.

REBELLAIS EN ROC. Le roc provenant de l'excavation devra être remis dans la tranchée, au dessus du remplissage en terre. L'Entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matière enlevée de la tranchée, ainsi que ses matériaux de manière à ne nuire en rien à la circulation sur la voie publique, le tout suivant les indications fournies par l'Ingenieur soussigné.

EAU EMPLOYÉE.

L'Entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera suivant le tarif ordinaire.

317

**ETANGONNAGE.**

L'Entrepreneur devra à ses propres frais étanconner, protéger, soutenir, changer, détourner, établir et remettre en bon état au besoin tous les tuyaux à l'eau ou à gaz, égouts, bâtisses, clôtures ou autres qui auraient été endommagés ou dérangés durant le cours des travaux, il devra de même établir une barrière suffisante placer des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux afin de prévenir des accidents; et il sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait arriver durant l'exécution de son entreprise.

**NIVEAUX.**

L'Ingénieur établira les niveaux et alignements et l'Entrepreneur sera obligé de construire chaque partie d'égout en stricte conformité avec les niveaux et alignements marqués entre chaque point désigné.

L'Entrepreneur devra d'abord remplir la tranchée jusqu'à six pieds de la surface de la rue et la laisser ainsi jusqu'à ce que la compagnie d'eau pose son tuyau et ensuite il remplira sa tranchée jusqu'au niveau de la rue en ayant soin de ne mettre aucune pierre plus près que un pied du tuyau. Le remplissage préliminaire ne devant dans aucun cas être moindre que un pied au-dessus de l'ouvrage en brique.

**RETARDS**

L'Entrepreneur ne sera pas payé extra pour ce privilège et il n'aura droit à aucun dommage s'il a un retard quelconque dans la pose de ce tuyau.



**PAIEMENTS.**

L'entrepreneur sera payé de ses ouvrages, suivant résolution passée au conseil du Village de St Louis du M Mile End le 19 Decembre courant, c'est-à-dire de quatre à six mois après réception finale par le soussigné des ouvrages ci-dessus spécifiés. La Corporation intéressée payant l'intérêt de cinq par cent par an à partir de la date de la réception des travaux et elle se réserve le privilège de se libérer de cette dette avant échéance si elle le jugeait à propos; le tout dans tous les cas ~~plus~~ à être plus amplement détaillé dans le contrat à intervenir.

**MAIN D'OEUVRE DU  
MILE END**

L'entrepreneur devra prendre, autant que faire se pourra, et de préférence à toute autre, la main d'œuvre dont il aura besoin, parmi les habitants de la localité où se feront les travaux, c'est-à-dire au Mile End.

**TRAVAIL D'HIVER.**

Les ouvrages décrits dans ce devis devant se faire en hiver, l'entrepreneur aura l'obligation de préparer ses chantiers en conséquence; de même que son outillage, il devra voir à ce que la neige soit enlevée des tranchées et à ce qu'un passage suffisant soit laissé pour les habitants de chacune des rues où on travaillera.

Les ouvrages en brique devront être faits à une température convenable, de même que le ciment; pour cela il faudra suivre la pratique déjà usée au Mile End, en semblable circonstance; protéger la tranchée avec planches et paille, et chauffer avec fournaises à coke; préparer le mortier de ciment à l'abri, dans un appartement chauffé, de manière à avoir le sable, le ciment, etc

à

9

à une température convenable; le tout devant être strictement fait suivant les ordres données par l'Ingénieur soussigné.

L'entrepreneur n'oubliera pas non plus que conformément à la loi il a la responsabilité des ouvrages durant dix ans après complétion.

Le remplissage au-dessus de la brique devra aussi être fait avec de la terre ou autres matériaux non gelés sur la hauteur qu'on indiquera en temps et bien.

**NOTA:** Il est entendu que tout travail en vue de la confection des égouts qui aurait pu être fait par la Corporation du Mile End, antérieurement à la mise en force du contrat à intervenir, sera évalué par l'Ingénieur soussigné et deduit des estimés de l'Entrepreneur.

#### CLAUSES GENERALES.

-----00000-----

**ORDRES ECRITS ET EXTRAS.** L'Entrepreneur devra obtenir de l'Ingenieur du Village de St Louis du Mile End, un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage, pour lequel il exigera une allocation additionnelle, et aucune réclamation à cet effet ne sera prise en considération, à moins que l'Entrepreneur ne puisse produire tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage a été fait. Le mesurage des travaux exécutés sera fait suivant l'axe de l'égout.

*(314)*

**EVALUATION.** Après la mise en opération des chantiers l'Ingenieur fera l'évaluation des travaux exécutés et les paiements

*XOT*

se

P49/C5,8

1 2 3 4 5 6 7 8

1 2 3 4 5 6 7 8

se feront suivant les clauses du contrat intervenu comme il a été dit plus haut.

Tout ouvrage qui serait donné devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de ce devis à la satisfaction de l'Ingénieur et complété au 15 Avril 1895 et au delà des limites ainsi fixées, on pourra demander de nouvelles soumissions pour les travaux qui resteront à faire, l'Entrepreneur étant tenu responsable de toute différence de prix extra, entre sa soumission primitive et la nouvelle.

**MAIN D'OEUVRE.** L'Entrepreneur n'emploiera que des ouvriers compétents, et lorsque l'Ingénieur l'en avertira, il devra renvoyer de son service et ne plus employer davantage sur ces mêmes travaux, toute personne qui, dans l'opinion de l'Ingenieur, n'est pas propre à remplir la tâche qui ~~est~~ lui est assignée.

**AVIS SPECIAL.** Si l'Ingenieur n'est pas satisfait de la manière dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant vingt-quatre heures d'avis à l'Entrepreneur par écrit, soit d'y employer d'autres personnes, d'acheter des matériaux nécessaires etc. de pousser les travaux à volonté et d'en porter les frais au débit de l'Entrepreneur ou de retirer l'ouvrage des moins le l'Entrepreneur et de le faire aux frais de celui-ci par un autre Entrepreneur ou à la journée.

**Sous CONTRATS.** L'Entrepreneur ne pourra ni transporter, ni donner en sous mains cette entreprise, en tout ou en partie, à aucune autre personne, mais devra employer ses propres

agents, contremaîtres et ouvriers dont il paiera les salaires de ses propres deniers.

**MATERIAUX REFUSÉS.** Si l'Ingénieur du Village trouve que les matériaux amenés sur les lieux sont de qualité intérieure, les dits matériaux ne seront pas employés, mais devront être éloignés de suite par l'Entrepreneur; si ce dernier refuse ou néglige de faire enlever tels matériaux rebutés, l'Ingénieur pourra en donnant vingt-quatre heures d'avis par écrit, à l'Entrepreneur, faire enlever tels matériaux à tel ou tel endroit et en la manière qu'il lui plaira; et toutes les dépenses encourues pour ce travail seront déduites sur toutes sommes dues ou à être dues à l'Entrepreneur pour la présente entreprise ou pour toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Municipalité du Village de St Louis du Mile End.

**TRAVAUX À REFAIRE** Si l'Entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers exécutaient quel-que ouvrage d'une manière in-habile et imparfaite, aussitôt que la remarque lui en aura été faite par l'Ingenieur, tel ouvrage, ou partie d'ouvrage, devra être défaire, changé, démolir ou enlevé et refait aux dépens de l'Entrepreneur. Il en sera de même pour les niveaux et alignements dans le cas où ils ne seraient pas suivis.

**SOMMES RETENUES.** Au cas où l'Entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers refuseraient ou négligeraient de démolir défaire ou enlever tout ouvrage mal fait, quand l'Ingenieur en aura donné l'ordre, ce dernier aura plein droit

droit et est, par les présentes, autorisé à employer les hommes, matériaux et outillage qu'il lui plaira, à leur place; tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'Entrepreneur et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui sont dues ou qui lui seront dues dans la présente entreprise ou dans toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Municipalité du Village de St Louis du Mile End, ou seront recouvrés de quelque autre manière.

**CONTREMAÎTRES.** L'Entrepreneur placera à ses dépens un contremaître sur chaque rue pour donner aux ouvriers journaliers, etc les instructions nécessaires et pour voir à ce que l'ouvrage soit solide et bien fait.

**INSPECTEUR.** L'Entrepreneur aura à payer le ou les Inspecteurs d'égoût du Village de St Louis du Mile End nommés par le soussigné au taux de \$2.00 (deux piastres) par chaque jour; excepté les Dimanches et les jours de fête publique depuis le jour où les ouvrages en brique commenceront jusqu'à leur parachèvement à la satisfaction de l'Ingénieur, à lequel, alors pourra relever l'Inspecteur de ses fonctions.

**NOTAIRE**



Les frais de Notaire et leurs honoraires pour la préparation et deux copies du présent marché seront à la charge de l'Entrepreneur; deux copies de cet acte devant être gardées comme référence une au bureau de l'Ingénieur et l'autre à celui du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité.

**ORDRE DE COMMENCER.** L'ouvrage pourra être commencé selon qu'il sera ordonné par l'Ingénieur, et être continué dans l'ordre qu'il indiquera à l'Entrepreneur.

**DECISION DE L'INGÉNIEUR.** Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur, dont la décision sur les points en litige sera finale.

**PRIX EN BLOC.** Les soumissionnaires devront examiner par eux-mêmes la qualité du sol ou passera l'égoût et devront donner leur prix en bloc pour chaque rue tout compris.

**RISQUE DE L'ENTREPRENEUR.** Il est parfaitement entendu qu'il ne sera accordé aucun extra pour sable mouvant, roc, etc., le tout étant aux frais et risques de l'Entrepreneur.

**SURPLUS D'OUVRAGE.** Enfin tout surplus d'ouvrage, ou tout ouvrage en moins que celui montré sur les plans sera payé ou déduit selon le cas, au prorata du prix de soumission.

**SOUMISSIONS.** La Municipalité se réserve le droit de refuser toutes les soumissions ou d'accepter telle soumission qu'elle jugera à propos.

Les soumissions endossées comme telles, devront être adressées au Secrétaire-Trésorier de la Municipalité à son bureau, le 24 Décembre courant, à six heures p.m. ou avant.

La Municipalité ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(310)

**DEPOT.**

Un dépôt de dix pour cent sur le montant de soumission est exigé avec la soumission du Contracteur, et ce, sous forme de chèque accepté par une Banque de Montréal.

**SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES.**

-----ooooo-----

Dans l'entreprise et le devis, le mot "ENTREPRENEUR" voudra toujours dire, raison sociale, exécuteurs, héritiers et mandataires.

Le mot "INGENIEUR" voudra toujours dire, dans le cours de ce devis, l'Ingénieur des travaux d'égoût et d'aqueduc de la Municipalité du Village de St Louis du Mile End, ou ses Représentants dûment autorisés.

(SIGNÉ) J. EMILE VANIER

INGENIEUR EN CHEF DU VILLAGE  
DE ST LOUIS DU MILE END.

BUREAU: 107 RUE ST JACQUES,

MONTREAL, 19 Décembre 1894.

309

P49/C5,8

| 3 3

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

VILLAGE DE ST LOUIS DU MILE END  
CONSTRUCTION DES EGOUTS DU  
VILLAGE.

FORMULE DE SOUMISSION DE PRIX.

soussigné                  offr                  de  
faire et parfaire pour le compte de la Corporation du  
Village de St. Louis du Mile End, et ce, à l'entièr  
satisfaction de son Ingénieur, J. Emile Vanier, Eng. les  
travaux d'égouts ci-dessous désignés.

NOM DE LA RUE.	LONGUEUR APPROXIMATIVE DE L'EGOUT.	MONTANT DE LA SOUMISSION.
----------------	------------------------------------	---------------------------

Clarke	1000 verges	\$
Young	127 2/3 "	\$
St Eugène	75 2/3 "	\$
Beaubien	120 "	\$

GRAND TOTAL                  \$

CONTRACTEUR.

ST. LOUIS DU MILE END,

24 Dec. 1894.

ADRESSE DU CONTRACTEUR.

N.B. Ci-inclus aussi le dépôt de dix pour cent demandé  
par le devis.

1894

Egouts de St-Louis du Mile End

**Egouts**

Des soumissions pour travaux d'égouts pour le compte du Village de St-Louis du Mile-End, endossées "Soumissions pour Egoûts", et adressées au Secrétaire Trésorier du dit Village, seront reçues jusqu'au 24 courant à 6 heures P. M.

Les plans et devis de ces travaux pourront être examinés au bureau du soussigné et toute autre information pourra aussi être obtenue au même endroit.

J. EMILE VANIER,  
Ingénieur en Chef du Village de  
St-Louis du Mile-End.  
107 St. James St., Montréal.

annoncé dans le "monde" les 20, 21 et 22 décembre  
" la " Patrie " " " " "

**SEWERS!**

TENDERS for Sewer Works for the Corporation of the Village of St. Louis de Mile End, endorsed "Tenders for Sewers" and addressed to the Soc. Treasurer of said Village, will be received up to the 24th inst., at 6 o'clock p. m.

Plans and specifications and other information to be obtained at the undersigned.

J. EMILE VANIER,  
Chief Engineer Village of St. Louis de Mile End, 107 St. James St. Montréal.

annoncé dans le "Herald" les 21, 22 et 24 décembre

Soumissions demandées jusqu'au 24 à 6<sup>e</sup> p.m.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur St-L. du M. E.

306

Copie tracée au

X

Montreal, 21 Decembre 1874

F. A Vincent, Esq.

Sec Tresorier du Village de  
St Louis du Mille End  
de Montreal

Cher Monsieur

En réponse à la demande  
que vous me faites de me faire, à Savoir si je con-  
naissais quelqu'un parmi les personnes qui tra-  
vaillent actuellement aux travaux d'égout de la  
municipalité qui fut en état de prendre la pa-  
tition de "foreman" pour conduire ces travaux dans  
manière convenable, je dois vous répondre que je  
d'après ce que j'ai pu voir hier après midi lors  
de ma visite de ces travaux, je ne connais  
personne en dehors des "foremen" actuels qui puisse  
prendre la direction de ces travaux importants

Je t'aurai été

Cher Monsieur

Votre tout dévoué serviteur  
(Signé) J. Emile David

Ingénieur du St Louis du Mille End

323



P49/C5,8

| E b

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, Dec 22 - 1894

Couvert pour assainissement  
650 libras.  
Canaux et égouts pour le drainage  
et l'évacuation de l'eau.

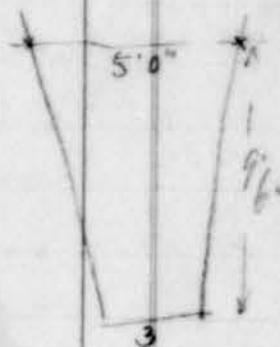
Concé  
lance / a / age 375 \$

## St Louis du Mile End.

Estimate for sewers, to be made in the winter of  
1894-95 —

### Young Street.

Mean depth 9' 6" ✓  
90% in rock ✓  
Length of sewer 383 ft. ✓  
Manholes 13 "



486	B. yds. of rock excavation.	2	C 32	1458.00
71	" earth. " (poor) @	250	C 17.50	
20300	Bucks delivered on work	C 102	203.00	
32	Barrels of cement	C 225	67.50	
64	Pavages paid	C 040	25.60	
2	Manhole covers laid	C 020	24.00	
383	ft. of canals laid	C 035	134.05	
420	C. yds. of replacing (poor)	C 052	235.00	
280	tile ducts laid	C 042	112.00	
	Laying 20300 bucks C 6 per 1000		121.80	
	Wood for covering trench +			
40	Bracing bars for manholes C 0.00	100.00		
	to keep expense of heating, unfor- seen etc.	C 0.00	2.00	
			100.00	2460.45

(326)

### Beaubien Avenue —

mean depth 10 ft.

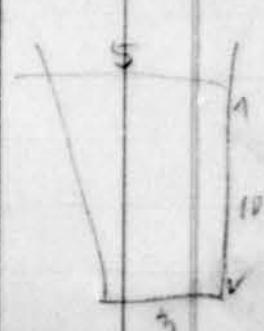
90% rock.

Length of sewer 360 ft.

" Manhole 10.40 ft.

Number of manholes 3.

480	C. yds. of rock excavation	C 300	1440.00	1440.00
	Covered over			



Beaubien Avenue (continued)

	Brought forward.		\$1440.00
67	C. yd. of frozen earth excavation	C 250 167.50	
2000	Bricks Carted on the works	C 1000 500.00	
30	Bbls. of Cement	C 225 67.50	
60	Bamboo strands on the works	C 040 24.00	
3	Manhole covers	C 12.00 36.00	
60	Wls. iron bar	C 005 3.00	
360	P. of Cradles laid	C 035 126.00	
470	C. yd. of filling (frozen)	C 050 235.00	
270	Lid-screws laid	C 040 108.00	
	Laying 2000 bricks C 60 per 1000		120.00
	Wood for covering manhole, bracing etc.		100.00
	Heating etc., unforseen etc		\$1287.00

Clarke Ave.

Mean depth 12 ft.

Length open 300 ft.

Length a manhole 143 ft.

Number manhole covers 15 -

90% of work

6000	C. yd. of rock excavation	C 300 18000.00	
1075	" " earth " frozen	C 250 2687.50	
162900	Bricks, carted on the works	C 1000 1629.00	
250	Bbls. of cement	C 225 562.50	
500	Bamboo strands	C 040 200.00	
15	Manhole covers	C 12.00 180.00	
1000	Wls. of iron steps in manhole	C 005 50.00	
3000	P. of Cradles laid	C 035 1050.00	
6400	C. yd. of filling (frozen)	C 050 3200.00	
2250	Lid-screws. laid	C 040 900.00	
	Laying 162900 Bricks C 60 per 1000		977.40
	Wood for covering manhole etc		300.00
	Heating etc - unforseen		\$200.00
			\$191436.40

3.

St. Eugene Street -

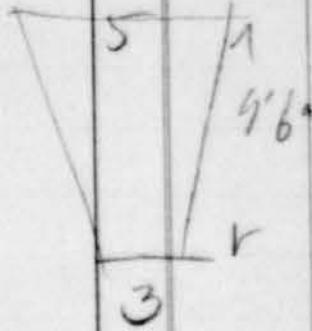
mean depth = 9' 6"

length of sewer 227 ft.

in a manhole

number of "

90% of rock



288 C.yds. of rock excavation	C 30/-	864.00
42 C. yds. of earth (pozen)	C 2/-	105.00
11100 Bricks landed at the works	C 1/-	222.00
17 Rolls. cement	C 2/-	38.25
134 Barnacles spans	C 040	13.60
280 C.yds of refilling (pozen)	C 0.50	140.00
170 Tile works laid	C 0.40	68.00
327 ft. of grading laid	C 0.35	79.45
Wood for covering trench, bracing etc.		100.00
Unforeseen, etc.		100.00
Laying 11100 brick c 6/- per 1000.	C 6/-	66.60
		<u>1697.00</u>

374

X

mf 111294

Village de St Louis du Mille Iles.

Estimé du coût probable des égouts à construire sur les rues:

Clarke, Young, Beauhien  
et St Engine  
dans le cours de l'année 1895

1<sup>e</sup> Rue Clarke, de St Louis à Bertrand, épaisseur 3' x 2', profondeur moyenne 12' 0"  
longueur 3000 pieds, ou 1000 reposes  
hauteur des murets 0' 43 pieds.  
Nombre de corniches de "maubots" = 15.

Roc évalué à 90% de l'excavation totale.

6300	verges cubes de roc à mixer et ébouler	3 <sup>2</sup>	18900 00
1075	" " " terre grise à élever	2 <sup>2</sup>	1612 50
162900	briques carrières de la carrière rendue		
	les lieux des travaux	C 0 <sup>2</sup>	1791 90
268	barils de ciment de portland rendus		
	sur les lieux d'entrepôts	C 2 <sup>2</sup>	603 00
268	briques de salles de grise rendues	0 <sup>2</sup>	10720
15	corniches de "maubots" en fonte, pris au	18 <sup>2</sup>	18000
1000	lives de fer en barre pour "maubots" à		
	forges et forges	C 0 <sup>2</sup>	5 00
3000	pieds courants de "crochets" de boissons		
	ails de fer forgé, etc., mis en place dans		
	le fond de l'égoût, y compris la partie		
	enfouissement etc.	C 0 <sup>2</sup>	1050 00
6400	repose-cube de terrasse roc, pris sur		
	les bords de la tranchée dans le cours des		
	travaux et ramassés dans la tranchée au-		
	dessus de l'égoût	0 <sup>2</sup>	2880 00
2250	"morts" lignes et mis en place dans	0.42	945 00
	les "crochets"		28119 60

337

TACHES D'ENCRE

Rapport	28119 60
Portage de 162,900 briques carreaux bleuants et compris celle des ciment, etc. soit par 1000 briques porté @ 6 <sup>50</sup> 1058 85	
Briques étaguées, couverte des murs pour construction des bâtim. bleuants protégés de la température de l'air, etc - Chaussage de la tranchée pour la coupe et les décharge, dépenses im- primées etc etc -	<del>400 00</del>
	<del>350 00</del> 29928 45
 <u>Rue Beaubien</u> , de St-Louis à l'intersection entre la 3 <sup>e</sup> et la 4 <sup>e</sup> avenue de 10 pieds, largeur 360 pieds, hauteur des murettes "24.0", nombre des "murettes" 23.	
Roue évalué à 90 % de l'évacuation totale	
 560 cuves cubes de roche à pierre ob. culées @ 3 <sup>20</sup> 1620 00	
67 cuves " tempe gelée à culées @ 1 <sup>50</sup> 100 50	
20,050 briques carreaux bleuants rendues sur les lieux des travaux @ 11 <sup>00</sup> 220 55	
31 barils de ciment de portland rendus sur les lieux des travaux @ 2 <sup>50</sup> 69 75	
31 barriques de sable de grès liniac @ 0 <sup>40</sup> 12 60	
3 couvercles de "murettes" bois de paie @ 1 <sup>00</sup> 3 00	
60 lbs. de fer en lames, forgé et posé dans les "murettes" @ 0 <sup>25</sup> 3 00	
360 pieds courant de "murettes" de briques et de fer forgé, etc, mis en place dans le fond de l'évitement, y compris les miettements, renflements etc - @ 0.35 126 00	
470 cuves cubes de roche à pierre sur les bords de la tranchée dans le cour des travaux de remise dans la tranchée au dessus de l'évitement @ 0.45 211 50 2399 70	

	sapposté -	#239970
270 "morts" limes de mur en place sans les "cradles":	@ 0.42	113.40
Projet de 20,050 briques carrees et brisantes, y compris confettion du ciment, soit par 1000 briques 6 <sup>1/2</sup>	1.20	32.
Bois pour étais en bois, construction des mur- nes, construction des bâtimens du cha- tier, protection de la tranchée contre la gelée, etc	80.00	
chauffage de la tranchée durant la confettion de l'ouvrage en briques, de peines impénées etc	<u>No</u>	<u>2773.42</u>

Rue Young, de Pare à Madison.  
Largeur de 3' x 2', profondeur moyenne  
de 9' 6", longueur 383 pieds, hauteur  
des manholes 13' 0", nombre  
de manholes - 2.

1	Roc évalué à % de l'excavation.	
530	verges cubes de roche à moyen étalement	2120.00
71 44	" " - tout gelé à enlever	106.50
20,480	briques carrees et brisantes rendues sur les lieux des travaux	@ 11 <sup>1/2</sup> 225.28
33	baril de ciment de portland rendus sur les lieux des travaux	@ 2 <sup>1/2</sup> 74.25
33	briques de sable de grise livrées @ 0.40	13.20
	2 couvercles de "man holes" tous spes 12"	24.00
40	lbs. de fer en barre forgé et posé dans les manholes	@ 0.05 2.00
383	pieds courants de "cradles" de bois avec "rib" de fer forgé etc, mis en place dans le	<u>2565.23</u>

	rapporté	*	2565	23
470	soud de l'égout, y compris le rivelement, remplissage, etc.	@ 0.35	134	05
470	verges cubes de roc pris sur le bord de la tranchée dans le cours des travaux et remis dans la tranchée au dessus de l'égout	@ 0.45	211	50
280	"inverts" livrés et mis en place dans les érables	@ 0.42	117	60
	Posage de 2048 briques carriées et biseautées y compris composition du ciment, soit par 1000 briques	@ 6 <sup>50</sup>	133	12
	Bois pour étanchéification, couvertures des mines, construction des bâties du chantier, protection de la tranchée contre la gelée, etc.		60	00
	Chaudronage de la tranchée durant la composition de l'enrobage en brique, de poussettes, etc.		80	00
	Jointion avec l'égout de l'Av. du Parc.		15	00
	Total pour la rue		3316	50
	Rue St. Engine. de Casprain @ Beaubien			
	égoût de 3' x 2', profondeur moyenne de 9' 6", longueur de 227 pieds, pas de manhole.			
	Roc évalué @ 90 % de l'excavation.			
50	Verges cubes de roc à enlever et enlever @ 3 <sup>2</sup>		930	00
55	. . . . . Terre gelée à enlever @ 1 <sup>50</sup>		82	50
4400	briques carriées et biseautées rendues sur les lieux des travaux	@ 11 <sup>50</sup>	125	40
17	boîte de ciment livrée sur les lieux	@ 2 <sup>25</sup>	38	75
17	bancs de sable de grève livrée @ 0 <sup>40</sup>		6	80
227	pieds courants de "érables" de bois avec "ribs" de fer forgé etc., mis en rapport		1182	95

P49/C5,8

1 4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

5

	raporté.		1182 95
	place dans le fond de l'égout, y compris le nivellement, remplissage, etc.      @ 0.35	79 45	
280	Verges cubes de roche pris sur le bord de la tranchée dans le cours des travaux et remis dans la tranchée au dessous de l'égout      @ 0.45	126 00	
	Par ap de 11400 briques carées et biseautées, y compris confection du ciment, soit par 1000 briques      @ 6 <sup>50</sup>	7410	
170	"verts" tirés et mis en place dans les "eradles"      @ 0.02	71 40	
	Bois pour étalementage, couverture des mines, construction des bâtisses du chantier, protection de la tranchée contre la gelée, etc.      40 00		
	Chauffage de la tranchée durant la confection de l'ouvrage en brique, dépenses imprévues, etc.      80 00		1653,90
			<del>2453 50</del>
	total pour la rue		<u>1653 50</u>
	Resumé		
	Rue Clarke = #29928.45		
	" Beaubien 2773.42		
	" Young 3316.50		
	" Lafleche 1652.90		
	Grand total pour les 4 rues #38471.87		
			<u>#37671.27</u>
	Montreal 24 Dec. 1874		
XAT	333		
	Dufour et fils du Metrop		

J. ÉMILE VANIÉ  
Ingénieur Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
BUREAUX :  
107, RUE ST-JACQUES.

*Copy*

*(dans des circonstances analogues)*

Montreal 21 Dec<sup>re</sup> 1891

M. Vincent  
Secrétaire Trésorier  
Village St-Louis du Mile End

Cher Monsieur

J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de votre Conseil l'estimation ordinaire que j'ai l'habitude de préparer les travaux d'égalité pour lesquels on demande des soumissions.

Ces estimations sont basées sur le prix courant de semblables travaux déjà exécutés au Mile End et sur une main-d'œuvre parfaitement dirigée.

Les dépenses accidentelles y suivraient quelques fois sur des chantiers d'égaux n'ont pas été comprises dans le tout total de \$ 37,672.27 des égaux des quatre rues de l'estimation ci-joint.

J'ai l'honneur tâche, Cher Monsieur

Veuillez faire l'amitié de me faire parvenir

(Signé) J. Emile Vanier

Ingénieur St-Louis du Mile End

338

*AP*

P49/C5,8

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Central Bastion Valiquette.

29 Dec. 94      Unité Caud  
St. Denis, N.P.

Gatineau Clarke, Young  
Beaubien & O'Dea -  
Ten days from January 1st to Jan 95

Sommaire somme débours au Central

Clarke	1000 rebs.	=	27750.
Young	127 $\frac{2}{3}$	=	3050.
O'Dea -	75 $\frac{1}{3}$	=	1800
Beaubien	120	#	2375
	<u>132 <math>\frac{2}{3}</math></u>	<u>#</u>	<u>31975.</u>
	<u>Total</u>		<u>31975.00</u>

Information got from Archie McCaughey  
in January 1895 -

Clark Ave.

Powder used on the piece near St. Lawrence  
by day's work

95 Cartridges.

95 Caps.

Brick?

331

A

P49/C5,8

1 4 b

1 2 3 4 5 6 7 8

29 Dec 1894

L'AN mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le  
vingt-neuvième jour du mois de Décembre.

DEVANT Joseph Henri Olivier, Notaire sous-  
signé pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en  
la Cité et le District de Montréal.

ONT COMPARU:

La Corporation du Village de St. Louis du Mile End, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la dite Municipalité de St. Louis du Mile End, représentée et agissant aux présentes par Messieurs Joseph Bélanger, Maire de la dite Municipalité, et Alfred F. Vincent, son Secrétaire-Trésorier, tous deux de la dite Municipalité de St. Louis du Mile End, et dûment autorisés à agir pour les fins des présentes par et en vertu des résolutions du Conseil Municipal de la dite Municipalité du Mile End, passées, l'une en date du dix-neuf (19) Décembre courant (1894) et l'autre en date du vingt-six (26) Décembre aussi courant (1894), et ratifiées par une autre résolution du dit Conseil Municipal, passée à sa session tenue le vingt-sept Décembre courant (1894), et dont un extrait certifié des dites résolutions est demeuré annexé à l'original des présentes;

PARTIE DE PREMIÈRE PART.

ET Messieurs Trefflé Bastien et Alphonse Valiquette, tous deux de Montréal, et faisant affaires ensemble comme entrepreneurs de pavages en asphalte et de constructeurs de canaux d'égouts, sous le nom et la raison sociale de "BASTIEN & VALIQUETTE".

PARTIE DE SECONDE PART.

LESQUELLES parties représentées et agissant comme susdit ont fait et arrêté entre elles les conventions suivantes, savoir: -

La partie de seconde part s'engage envers la partie de première part ce acceptant, de faire tous les travaux pour construire, finir et parachever les canaux d'égouts à être faits et construits dans les rues suivantes, en la dite Municipalité du Village de St. Louis du Mile End, savoir: - Dans les rues Clark, Young, Beaubien et St. Eugène, pour la longueur et tel que mentionné dans la soumission des dits entrepreneurs annexée aux présentes, et suivant les plans et sections de plan pour la construction et la confection des dits canaux d'égouts faits par J. Emile Vanier, de la Cité de Montréal, Ingénieur Civil et Ingénieur en Chef de la dite Municipalité du Mile End, lesquels plans demeureront entre les mains du dit J. Emile Vanier pour référence au besoin, après avoir été signés "NE VARIETUR" par les parties et le Notaire soussigné, et de faire et parfaire en bons ouvriers et suivant les règles de l'art les ouvrages entrepris, le tout suivant les devis et spécifications qui demeureront annexées aux présentes après avoir été signés "NE VARIETUR" par les parties et le Notaire soussigné.

CLAUSES ET CONDITIONS.

10. Toutes les clauses, conditions et spécifications insérées au devis annexé aux présentes seront suivies et exécutées dans toutes leurs forme et teneure quoiqu'elles ne soient pas répétées et insérées au long dans les présentes.
- 345

Et, dans le cas de différence dans le sens et l'interprétation

l'interprétation à donner au contrat et marché et au devis, les termes du marché prévaudront.

2o. Les devis et les plans ont été faits afin de faire comprendre l'espèce, la description, la dimension, ainsi que la nature et la qualité des ouvrages à faire, et le devis et les plans se complètent l'un et l'autre.

En conséquence, s'il se trouvait quelque chose dans le devis qui ne fut pas dans les plans, ou bien s'il se trouvait quelque chose dans les plans qui ne fut pas inséré dans le devis, les dits entrepreneurs seront tenus de se conformer à toute clause et condition qui sont dans l'un ou dans l'autre de la même manière que si telles clauses et conditions se trouvaient dans les deux.

3o. Tous les travaux et ouvrages en briques et autres s'y rattachant, décrits et indiqués dans les devis et spécifications et sur les plans, seront faits de la meilleure manière et de la meilleure qualité possible, tant dans leur ensemble que dans tous les détails, quoique tels détails n'y soient pas toujours indiqués.

4o. Les entrepreneurs fourniront tous les matériaux, outils, échafaudages, mains-d'œuvre, charroyages des matériaux et tous accessoires pour la confection des dits ouvrages entrepris, et tel que spécifié plus au long dans le devis annexé aux présentes.

5o. Les travaux et ouvrages entrepris seront faits sous la surveillance de l'Ingénieur J. E. Vanier, et l'ouvrage devra être fait à la satisfaction du dit Ingénieur qui aura le droit de juger de la valeur et de la qualité des matériaux.

La



6o. La garde et le soin des travaux seront à la charge, risques et périls des dits entrepreneurs qui seront responsables pour tout ce qui pourra arriver dans l'exécution de leur entreprise, même par cas fortuit, et devront entretenir les matériaux en bon ordre et état, et avoir des lumières et gardiens sur les travaux pour prévenir tous les accidents, et ils seront responsables de tous dommages et accidents qui pourront être occasionnés par les susdits travaux.

Et les travaux, ouvrages en briques, et autres seront considérés complets, finis et parachevés que lorsque le dit Ingénieur aura donné un certificat par écrit à cet effet.

La dite partie de première part pourra dévier des devis et plans, changer les dimensions des travaux à faire, ordonner que les travaux soient changés de place, etc.,etc., mais les entrepreneurs ne dévieront point des devis et plans ni ne feront aucun travaux ni ouvrages extra, à moins d'un ordre par écrit de l'Ingénieur décrivant en détail les changements, ouvrages et travaux extra requis, et l'augmentation ou diminution du prix de tels changements, augmentation ou diminution seront en proportion des prix mentionnés dans la soumission des dits entrepreneurs et dans le présent marché, et à défaut d'accord entre les parties pour évaluer, établir et fixer le prix des changements, augmentation ou diminution les parties s'en rapporteront à la décision de l'Ingénieur J. E. Vanier, qui sera finale. Mais il est bien entendu que les entrepreneurs ne pourront sous aucun prétexte réclamer une indemnité ou prix extra pour de prétendus travaux, ouvrages ou extra, à moins qu'ils ne produisent

343  
J.P.

produisent un ordre par écrit de l'Ingénieur, et aucun changement dans les ouvrages justifieront les entrepreneurs de retarder l'époque fixée par les présentes, pour la livraison des ouvrages entrepris, c'est-à-dire le premier de Juin prochain (1895) au lieu du quinze Avril aussi prochain (1895) telle que mentionnée au devis annexé aux présentes, à moins que les changements requis soient tellement considérables qu'il serait rigoureusement impossible, vu les circonstances, de finir et compléter les dits travaux pour l'époque fixée, alors et dans ce cas, la livraison finale pourra être retardée en proportion aux délais et retards de tels changements, et dans tels cas, l'Ingénieur comme ci-dessus, déterminera s'il y a lieu de reculer l'époque de la livraison et de quel temps elle pourra être reculée pour les causes et raisons susdites.

Le présent contrat et marché est ainsi fait pour et moyennant la somme de trente-quatre mille neuf cent soixantequinze piastres (\$34975.00), prix mentionné dans la soumission des dits entrepreneurs, annexée aux présentes, après avoir été certifiée, correcte et parfaite par les dites parties, et signée "NE VARIETUR" comme étant la leur, (la soumission et liste de prix seront censées faire partie des présentes et auront la même force et le même effet que si elles étaient écrites au long); laquelle somme de trente-quatre mille neuf cent soixantequinze piastres (\$34975.00) la dite partie de première part s'engage de payer aux dits entrepreneurs de quatre à six mois après qu'il sera constaté et établi par le certificat de l'Ingénieur que les travaux sont bien faits et de bonne qualité et qu'ils sont terminés.



Cependant

Cependant la dite partie de première part devra payer l'intérêt sur la somme ci-dessus mentionnée, à partir de la date de la réception des travaux par l'Ingénieur, tel intérêt étant de cinq pour cent par an, cependant il est bien entendu que la dite partie de première part aura le privilège de se libérer de sa dette dans n'importe quel temps avant son échéance, si elle le juge à propos.

FAIT ET PASSÉ en la dite Cité de Montréal, en l'étude du Notaire soussigné, les jour, mois et an susdits sous numéro six cent soixante-trois de mon répertoire.

Et les parties ont signé avec moi, Notaire, lecture faite. -

(Signé) Trefflé Bastien.

" Alphonse Valiquette.

" Joseph Bélanger, Maire.

" A. F. Vincent Sec.Tres.

" J. H. Olivier, Notaire.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(SIGNÉ) J. H. OLIVIER

NOTAIRE.

X (34)

P49/C5,8

1 5 2

1 2 4 6 8

VILLAGE DE ST. LOUIS DU MILE END

CONSTRUCTION DES EGOUTS DU VILLAGE. -

FORMULE DE SOUMISSION DE PRIX.

NOUS SOUSSIGNES, offrons de faire et parfaire pour le compte de la Corporation du Village de St.Louis du Mile End, et ce, à l'entière satisfaction de son Ingénieur, J. Emile Vanier, Ker. les travaux d'égouts ci-dessous désignés.

<u>NOM DE LA RUE</u>	<u>LONGUEUR APPROXIMATIVE DE L'EGOÛT.-</u>	<u>MONTANT DE LA SOUMISSION.</u>
Clarke	1000 verges	\$27,750.00
Young	127 2/3 "	3,050.00
St. Eugène	75 2/3 "	1,800.00
Beaubien	120 "	2,375.00
	GRAND TOTAL.....	\$34,975.00

(SIGNE) BASTIEN & VALQUETTE

CONTRACTEURS.

ST. LOUIS DU MILE END,

24 Décembre 1894.

ADRESSE DU CONTRACTEUR. -

74 CHERRIER, MONTREAL.

N. B. Ci-inclus aussi le dépôt de dix pour cent demandé par le devis.

(VRAIE COPIE)

(SIGNE) A. F. VINCENT

SECRETAIRE.

P49/C5,8

| 5 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Dec 94

## Sewers.

*copie tracée*  
Tenders for sewer works for the Corporation of the  
Village of St Louis du Milkwood, endorsed —  
"Tenders for sewers" and addressed to the  
Sec. Treas. of said Village, will be received  
up to the 24<sup>th</sup> instant at 6 o'clock P.M.  
Plans and specifications and other information  
to be obtained at the undersigned.

J. Emile Vaniot  
Chief Engineer Village of St Louis du Milkwood  
107 St James Street, Montreal.

247

P49/C5,8

1 5 4

1 2 3 4 5 6 7 8

*Recd 94*

## *Égouts du Mile End.*

*Résultat des estimations demandées en Décembre 1894.*

Nom des Rues	Tallius et Lapierre		Castelnau et Lalique		M. Laprade.	
	Total des 4 rues	par voie	Total des 4 rues	par voie	Total des 4 rues	par voie
Clarke	32.893.75	32.87	27.750.00	27.75	27.800.00	27.80
Young	3.056.86	86.51	3.050.00	83.79	2.170.00	54
St Eugène	1.831.69		1.900.00	23.79	2.790.00	36.77
Beaubien	2.977.31		2.375.00	19.87	2.390.00	19.91
Total	41.389.26		34.975.00		35.167.00	

348

A

*copie brouillon*

Egouts

Dec 94

Des soumissions pour travaux d'égouts  
pour le compte du Village de St Louis du  
Mile End, endossées "Soumission pour  
égouts" et adressées au Secrétaire Trésorier  
du dit Village, seront reçues jusqu'au 24  
courant, à 6 heures P.M.

Les plans et devis de ces travaux pourront  
être examinés au bureau du soussigné,  
et toute autre information pourra aussi  
être obtenue au même endroit.

J. Édouard Vauvinet.

Ingénieur en chef du  
Village de St Louis du Mile End  
107 Rue St Jacques, Montréal

350

P49/C5,8

1 5 b

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal Dec. 21<sup>st</sup> 1894

Geo. J. Keith Esq.  
Engineer & Manager  
Montreal Water Power Co.

CPR

Dear Sir

I have been requested by the  
Council of the Corporation of Montreal to officially ad-  
vise you of the construction, during the two winters  
of seven, of the  
1<sup>st</sup> Claude St., from St. Louis to Bernard ave.  
2<sup>nd</sup> St. Eugène, from Casgrain to Beaubien  
3<sup>rd</sup> Beaubien, from St. Eugène to Avenue, and  
4<sup>th</sup> Young St., from Park Avenue to St. Léonard St.  
and that water pipes will be <sup>reduced</sup> ~~reduced~~ on these streets  
as soon as the above seasons are past.

Please govern yourself accordingly so as to  
be ready with the laying of these pipes when  
the time comes.

Yours truly,  
*J. Emile Verner*  
Chief Eng. St. Louis de la S.A.E.

(35)

P49/C5,8

1 5 7

1 2 4 6 8